



*Date de dépôt : 27 novembre 2024*

## **Rapport**

**de la commission des travaux chargée d'étudier la proposition de motion de Stéphane Florey, Christina Meissner, Guy Mettan, Daniel Noël, Patrick Lussi, Charles Poncet, Yves Nidegger, Marc Falquet, André Pfeffer, Julien Ramu, Souheil Sayegh pour une réalisation rapide des nouvelles installations de l'académie du Servette**

*Rapport de Christo Ivanov (page 4)*

## **Proposition de motion**

**(2967-A)**

### **pour une réalisation rapide des nouvelles installations de l'académie du Servette**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la réalisation du pôle provisoire sur le site des Evaux est combattue par les associations de riverains et la commune d'Onex et qu'elle ne pourra pas être terminée avant 2026 ;
- que le délai à 2035 annoncé par l'Etat pour la réalisation d'un pôle définitif est incertain et en tout cas beaucoup trop long ;
- que le site de la Crotte-au-Loup à Vernier ne semble déjà plus être adapté pour accueillir l'académie et que des oppositions ont déjà vu le jour ;
- que le site de Balexert est vieillissant et doit faire l'objet de rénovations urgentes et majeures ;
- que l'académie a urgemment besoin d'une structure adaptée à ses besoins ;
- que les besoins de terrains de l'académie combinés à ceux du Servette Football Club Chênois Féminin (SFCCF) est d'au minimum 5 terrains et que 7 correspondent plus aux besoins réels ;
- qu'en fonction de la solution retenue, une mutualisation des terrains du centre sportif de la Bécassière avec le Servette Football Club (SFC) serait envisageable sous certaines conditions ;
- que notre canton a un besoin impérieux d'un nouveau cycle d'orientation en remplacement de l'actuel cycle du Renard,

invite le Conseil d'Etat

à soutenir la stratégie visant à offrir des infrastructures foot dignes du Servette, et notamment à :

- reloger l'académie du Servette sur le site de la Crotte-au-Loup à Vernier pour la formation de la relève ;
- installer les équipes professionnelles sur le site de la Bécassière à Versoix ;
- débloquer le dossier pour une solution transitoire aux Evaux ;
- rénover dans l'intervalle le pôle football de Balexert ;

- 
- étudier toute autre solution potentiellement envisageable sur le territoire du canton ;
  - intensifier ses travaux avec toutes les parties prenantes afin d’obtenir des résultats dans les meilleurs délais ;
  - présenter à la commission des travaux chaque année un rapport sur l’avancement de ces dossiers.

## Rapport de Christo Ivanov

Séance du 19 décembre 2023

### Audition de M. Stéphane Florey, auteur de la motion

M. Florey rappelle que, depuis le refus de l'implantation de l'académie au Pré-du-Stand, le lancement d'un projet provisoire aux Evaux et le vote de la résolution de M. Cerutti demandant de relancer une étude à la Crotte-au-Loup, rien n'a avancé. La situation s'est même plutôt détériorée. Aucune solution ne pourra être trouvée aux Evaux avant au moins 5 ans. Pour la Crotte-au-Loup, le calendrier du Conseil d'Etat, selon lui insatisfaisant, évoquait 2035, et il semble même que cela pourrait aller encore plus loin, vu les oppositions. Le cycle du Renard s'est encore détérioré, de même que l'installation actuelle à Balexert.

Le Conseil d'Etat a débloqué récemment un montant d'un million pour la rénovation urgente d'un des terrains de Balexert. Il rappelle que l'académie du Servette vit sous perfusion et sous dérogation de l'ASF, car ses installations ne sont pas aux normes. La motion propose plusieurs possibilités : rien n'est obligatoire ni définitif. Elle se veut évolutive, en fonction des décisions prises par cette commission ; certaines invites pourraient être amendées, ajoutées ou supprimées en fonction des besoins ou de leur opportunité.

La motion propose d'abandonner l'implantation provisoire de l'académie aux Evaux. Il est aussi proposé, à contrecœur, de laisser tomber la prospection sur la Crotte-au-Loup. La motion évoque une rénovation complète des installations en vue de laisser l'académie sur le site de Balexert. Le coût se situerait entre 15 et 17 millions de francs, ce qui est bien moins cher que tout ce qui a été proposé jusqu'à ce jour (le projet des Evaux coûterait 20 à 30 millions, celui de la Crotte-au-Loup, plusieurs dizaines de millions, de même que Pré-du-Stand). Ainsi, la solution consistant à rénover complètement les installations serait la moins coûteuse et la plus intéressante pour l'académie.

Vu que le rejet du Pré-du-Stand a été voté à quelques voix près, il vaut peut-être la peine de s'interroger à nouveau sur ce projet-là, en relançant éventuellement une étude. Concernant le cycle du Renard, c'est un aspect plus secondaire dans sa motion, mais deux solutions existent : la première serait l'implantation d'un nouveau cycle du Renard à 500 mètres du site de Balexert, comme évoqué plusieurs fois, sur le terrain près du collège André-Chavanne, à l'angle de l'avenue de Trembley et du chemin des Coudriers. Le terrain appartient déjà à l'Etat et est en zone destinée à de l'équipement public. Une autre solution serait une démolition-reconstruction sur le site même du cycle du Renard à Vernier.

C'est selon lui la solution la moins évidente, car il faut prévoir de la place pour une école provisoire durant les travaux. En outre, les prévisions du SRED montraient que ce n'est plus dans cette région-là qu'il y a besoin d'un nouveau cycle d'orientation : le besoin se situe davantage vers la ville, d'où la proposition qui avait été faite d'implanter le nouveau cycle du Renard sur le site de Balexert. Cette situation a peut-être changé aujourd'hui, avec un besoin qui serait revenu du côté de Vernier. Selon lui, la meilleure solution reste une implantation sur les terrains situés au Petit-Saconnex, à l'angle avenue de Trembley/chemin des Coudriers.

Ainsi, étant donné la situation d'incertitude dans laquelle est l'académie, bien qu'elle bénéficie d'un contrat de location concernant le site de Balexert toujours en vigueur et prolongé tacitement d'année en année, il importe de prendre des décisions urgentes. Il faut investir de l'argent et profiter de ce début de législature pour que le Grand Conseil se saisisse de ce sujet et donne des orientations au Conseil d'Etat concernant ce qu'il convient de faire avec l'académie du Servette. La motion est suffisamment large dans ses propositions pour aboutir à la meilleure orientation possible à donner au Conseil d'Etat.

Un commissaire (S) s'exprime à titre personnel : il semble qu'ils se rejoignent sur un élément de fond, à savoir que le statu quo n'est plus tenable et dure depuis trop longtemps. Selon son interprétation, l'auteur de la motion affirme à travers sa motion que de tels projets ne marchent pas et propose une solution à suivre. Or, on peut imaginer que, lorsque le club et le département auront été auditionnés et auront exprimé la direction dans laquelle ils souhaitent aller, cet alignement entre les parties pourrait ne pas coller avec ce qui est imaginé ou écarté dans la motion.

M. Florey le confirme. Il sait que l'académie a déjà demandé à être auditionnée, de même que les associations d'habitants de Vernier et la commune d'Onex. Une quatrième demande du WWF et de Pro Natura pourrait aussi parvenir à la commission. Il rappelle que cette motion se veut suffisamment large pour être travaillée pour parvenir à la bonne solution pour l'académie. Il ignore si le département va souhaiter s'accrocher à tout prix aux Evaux ; il ne lui semble pas sentir un fort enthousiasme du département pour la Crotte-au-Loup. Lui-même a des contacts avec l'académie, qui lui a fourni les chiffres et l'information concernant le million à investir pour rénover un terrain, et a dit qu'il faudrait urgemment trouver des solutions pour une rénovation complète ou un déménagement rapide dans un site acceptable pour elle et correspondant aux normes actuelles.

Un commissaire (S) s'enquiert de l'articulation entre cette motion et la M 2943. Elles ne lui semblent pas totalement compatibles. La motion sur le

Renard parle de maintien des parcelles à la commune en zone de verdure, alors qu'ici il est question de rénovation et d'agrandissement de l'actuel cycle, ce qui n'est pas compatible en termes de zone de verdure. Comme il est question de zone de verdure et que l'UDC est généralement sensible à cette thématique, il demande si l'UDC soutiendrait le projet qui conviendrait à l'académie si cela impliquait de renoncer à des zones de verdure ou à des terrains agricoles.

M. Florey répond par l'affirmative, mais pas à n'importe quelles conditions. L'UDC était pour Pré-du-Stand, comme les besoins étaient évidents. Il fait le parallèle avec un autre projet de loi, celui sur l'agrandissement du site de la Bécassière à Versoix. Ce projet est intéressant, car il a déjà été en partie compensé : l'ancien cynodrome, qui était en zone agricole, a été complètement démonté et est redevenu une vraie zone agricole. Par ailleurs, le site de Balexert comporte 5 terrains, mais, dans l'idéal, il faut aussi trouver des solutions pour le football féminin, donc il y a un besoin total de 7 terrains.

Il y aurait une mutualisation possible des installations de foot avec le site de la Bécassière : certaines équipes pourraient aller s'entraîner là-bas. Sous ces conditions-là, l'agrandissement du site de la Bécassière, avec un déclassement de zone agricole déjà en partie compensé, l'UDC peut admettre un déclassement. Autrement, si c'est un déclassement simplement pour déclasser, pour dégager des zones constructibles vers des zones villas, il s'y oppose. Il faut qu'il y ait un réel besoin et qu'il soit admissible.

S'agissant de l'articulation entre les deux motions, il estime qu'elles sont parfaitement complémentaires. La M 2943 ne parle que d'une solution provisoire pour le cycle du Renard. Elle dit qu'il faut investir de l'argent pour maintenir le cycle du Renard en bon état jusqu'au dernier jour d'exploitation, en attendant une solution. Au-delà de ça, il faut des solutions pour le reste, d'où la M 2967. Vu l'urgence concernant le cycle du Renard, la M 2943 aurait déjà pu être votée.

La présidente relève que la M 2943 propose une rénovation du cycle du Renard sans agrandissement et sans déclassement des terrains qui l'entourent. Dans la M 2967, il est proposé un agrandissement du cycle du Renard, d'où la question du député socialiste. En outre, le SRED a dit que les besoins de rénover le CO Renard ne suffisaient pas et qu'il fallait de toute façon construire un nouveau cycle dans la région pour absorber les besoins d'effectif.

M. Florey répond que c'est aussi pour cela qu'il a précisé que l'aspect concernant le cycle du Renard était secondaire dans sa motion, car il faut une vue d'ensemble. Cependant, s'il y a une possibilité de rénovation et d'implantation sur site, et qu'il faut agrandir, voire faire un autre bâtiment,

sachant les besoins de l'Etat en terrains, c'est un terrain qui pourrait servir. Les besoins sont de toute façon là. Il rappelle que la M 2943 ne demande qu'une rénovation provisoire jusqu'au dernier jour d'exploitation.

La présidente observe que la rénovation serait très lourde, avec des montants importants.

M. Florey acquiesce, mais estime que ces deux motions sont tout à fait complémentaires et compatibles.

Un commissaire (Ve) demande si l'académie est alignée avec la proposition de mettre sur deux sites différents les pros et les juniors.

M. Florey répond que l'académie est alignée sur ce point, dans la mesure où c'est déjà le cas aujourd'hui. Depuis le refus du Pré-du-Stand, ils sont aussi ouverts à une telle solution pour l'avenir, car ils réalisent qu'il est très difficile d'implanter 7 terrains au même endroit. Ayant conscience de cela, l'académie a déjà partiellement négocié avec Versoix pour une mutualisation des terrains. Sauf erreur, les M21, M20 et M19 iraient s'entraîner là-bas ; c'est une population majeure, qui se déplace d'elle-même et peut donc plus facilement aller s'entraîner à Versoix si besoin. Dans l'idéal, il faudrait certes un site unique, mais ils sont prêts à être divisés sur deux sites pour trouver une solution.

Un commissaire (Ve) demande quel besoin il reste, une fois qu'une partie est à Versoix.

M. Florey répond que, s'ils ont le site de base à Balexert avec 5 terrains rénovés, avec ceux de Versoix, cela leur conviendrait. Avec 7 terrains, ils peuvent même inclure le football féminin.

Un commissaire (Ve) comprend que, selon M. Florey, l'académie ne tient pas absolument à avoir l'ensemble des 7 terrains au même endroit.

M. Florey répond que, dans l'idéal, ils préféreraient avoir un site unique, mais ils réalisent bien la situation actuelle, c'est pourquoi ils sont ouverts à cette possibilité sur deux sites. Il leur faut en tout cas des infrastructures aux normes. Leur crainte est de se retrouver sans terrain et de perdre la reconnaissance de l'ASF. A force de déroger d'année en année, l'ASF risque de ne plus l'accepter. Le même problème existe pour le hockey.

Un commissaire (Ve) demande ce que présuppose la première invite, qui parle d'acquérir les terrains dont l'Etat n'a pas la maîtrise foncière au profit de l'académie.

M. Florey répond que c'est dans le cas où une solution autre serait trouvée. Par exemple, à la Crotte-au-Loup, la maîtrise foncière n'est pas totale : il faudra que l'Etat acquière des terrains. Cela pourrait être le cas sur n'importe

quel autre site. Ainsi, s'il y a un besoin d'achat de terrains, il est demandé que l'Etat présente des crédits d'investissement pour les acheter. Il lui semblerait mieux d'acheter les terrains avant de lancer une étude pour finalement s'apercevoir que le projet ne pourra pas se faire.

Un commissaire (Ve) comprend que les numéros 1 et 2 dans les deux dernières invites sont des alternatives.

M. Florey le confirme. D'autres alternatives et propositions de solutions peuvent d'ailleurs être ajoutées par les commissaires. La motion est appelée à être travaillée.

Un commissaire (UDC) observe qu'il y a le même problème avec le hockey sur glace ; le Servette est en train de perdre son ranking. Au niveau du foot, il y a plein de terrains où les équipes jouent par dérogation, comme les Libellules. Servette fait partie de Genève Education Football, regroupant Carouge, Meyrin et Servette. La première équipe masculine de Servette s'entraîne maintenant à Perly et intégrera les terrains financés par l'Etat sur des terrains de la Ville de Genève à Vessy dès la rentrée 2024.

A l'époque, ils s'entraînaient d'ailleurs aux Evaux. S'agissant du football féminin, il se développe fortement. Les équipes féminines s'entraînent actuellement à Carouge, qui est déjà très mobilisé. Concernant la Crotte-au-Loup, il rappelle qu'il y avait eu un accord à l'époque pour faire un projet à la Crotte-au-Loup. C'est finalement M. Longchamp et M<sup>me</sup> Böhler qui ont proposé de le faire au Pré-du-Stand.

Un commissaire (LC) précise que, récemment, l'association des habitants de Vernier-Village s'est réunie et s'est prononcée à la quasi-unanimité contre le projet de la Crotte-au-Loup. Le CA était présent, mais n'était pas non plus très actif pour soutenir le projet.

M. Florey relève que c'est pour cette raison que l'association a demandé à être auditionnée sur cette motion, pour laquelle elle a un grand intérêt, étant donné que la motion demande potentiellement, à regret, d'abandonner le projet à la Crotte-au-Loup. Il est important aujourd'hui de faire les bons investissements. Le site des Evaux ne serait que de l'investissement provisoire, mais coûterait plus cher que la rénovation du site de Balexert. La solution des Evaux ne résout donc rien, et elle ne va pas avancer avant plusieurs années, étant donné les procédures judiciaires en cours.

Un commissaire (MCG) remarque que Genève était pionnier en matière de sport il y a quelques décennies, avec la première patinoire couverte de Suisse et le premier grand bassin de natation de Suisse, notamment. Or, maintenant, ce n'est plus le cas, et il y a un manque de terrains. Il regrette que l'on ait perdu plusieurs années à s'entêter à aller aux Evaux. Il a une question concernant le



Pré-du-Stand. Ce projet était viable en raison des surfaces commerciales et administratives. Si l'académie va au Pré-du-Stand, ce serait avec un projet sans surfaces commerciales et administratives ; il demande comment M. Florey envisage la viabilité financière du projet sans ces éléments.

M. Florey répond que, personnellement, il n'aurait aucun problème à ce que l'Etat finance lui-même les besoins en infrastructures dévolues au football, s'il faut se passer des surfaces commerciales. C'est d'ailleurs le cas pour la patinoire : l'Etat finance entièrement l'infrastructure, même si des accords ont été passés avec la commune, etc. Ce financement ne lui pose pas problème, au contraire, étant donné que l'Etat de Genève investit actuellement très peu en matière de sport.

Un commissaire (MCG) revient sur le projet de la Crotte-au-Loup de l'époque. Si ce projet avait été suivi dès le départ, il n'y aurait pas tous ces problèmes aujourd'hui. Il se demande s'il ne faudrait pas plutôt relancer le projet de Pré-du-Stand, sachant qu'il a été refusé avec seulement 9 voix d'écart. Le projet des Evaux va coûter très cher et représenter une perte qui devra être assumée par les contribuables.

M. Florey répond que la relance du projet de Pré-du-Stand est évoquée dans les invites de la motion. S'il y a une possibilité et qu'on est convaincu qu'il s'agit de la meilleure solution, c'est tout à fait envisageable pour les auteurs de la motion de relancer ce projet. Du reste, la communication autour du projet des Evaux est trompeuse, voire mensongère : il est dit que ce sont des installations provisoires.

Or, ce ne sont pas les installations qui sont provisoires, mais l'implantation de l'académie qui est provisoire, et qui déménagera sur un site définitif après une dizaine d'années. Toutefois, l'intention réelle de Bernex est d'ensuite reprendre les infrastructures qui seraient construites pour le propre compte de la Fondation des Evaux, en laissant les terrains et le bâtiment. Les opposants ont entièrement raison quand ils disent que ce projet représente une perte de terrains dévolus à la population.

Un commissaire (UDC) relève que le problème avec le projet du Pré-du-Stand est le quota de SDA. Le déclassement représenterait 12 hectares de SDA. Par ailleurs, le FC Grand-Saconnex est également intéressé à avoir des terrains sur leur commune. Il y a donc de la concurrence pour que chacun puisse avoir des terrains pour s'entraîner. Par ailleurs, il s'interroge sur le fait que le PL 12096 demandant la création d'une fondation tripartite (ACG-Ville de Genève-Etat) pour les infrastructures sportives a été voté il y a un an, mais que la fondation en question n'existe toujours pas.

M. Florey observe qu'il est question de plusieurs sites possibles, car, aujourd'hui, on va de plus en plus vers des mutualisations en termes d'infrastructures sportives. L'académie a besoin d'une base de terrains pour elle, mais il y aura de toute façon des entraînements ailleurs, en fonction de la météo, des besoins, etc. Finalement, quel que soit le site choisi, on ira de toute manière vers des projets de mutualisation. Cette motion vise à trouver rapidement la meilleure des solutions possibles.

Un commissaire (LC) revient sur la question des SDA ; on peut se demander si les terrains du Pré-du-Stand sont réellement des SDA.

Pour le Pré-du-Stand, il avait cru comprendre que l'hoirie était au courant des velléités de l'Etat de prendre en charge le projet à Vernier sans contrepartie. Il demande si M. Florey a eu des contacts avec eux dans ce sens-là.

M. Florey répond par la négative. L'hoirie les avait contactés à l'époque, mais ils avaient renoncé à les rencontrer, car ils étaient convaincus que Pré-du-Stand serait accepté largement par la population. S'agissant des SDA, c'est un vrai problème aujourd'hui, mais on voit que des compensations sont possibles. Si l'on veut tenir la limite des 8400 hectares, il faut de toute façon compenser, ne serait-ce que partiellement. A un moment donné, il pense qu'il faudra renoncer à certains grands déclassements. Il faudra faire des choix politiques.

Un commissaire (PLR) revient sur les propos du MCG : le MCG ne s'était pas opposé au projet de Pré-du-Stand dans le cadre de la votation, mais avait parlé de corruption, en le liant à l'affaire Maudet. Il trouve donc cocasse qu'ils déplorent maintenant le temps perdu. Concernant les SDA, le projet fait partie du plan directeur cantonal 2030 ; la Confédération s'était prononcée en faveur du déclassement car il s'agissait d'un projet d'intérêt cantonal.

Il pense donc que, si le Pré-du-Stand était relancé, il y aurait certainement une acceptation de la part de la Confédération. En outre, une question importante est celle du coût que cela représentera pour l'Etat s'il n'y a plus les surfaces commerciales. Il serait intéressant d'entendre le département à ce sujet. La commune du Grand-Saconnex pourrait aussi y avoir un intérêt ; il vaudrait peut-être la peine de prendre contact avec elle. En tout cas, ce serait un nouveau projet, pas le même qu'en 2019, et il faudra tout reprendre depuis le début. Cela va prendre du temps. Sans vraie unanimité du Grand Conseil, il pense qu'il sera difficile de relancer un tel projet, surtout que ce sont des parcelles privées.

M. Florey approuve ces propos, c'est pourquoi le Pré-du-Stand est mentionné, mais à titre de possibilité. C'est aussi dans ce cadre que la motion demande de voir en premier lieu s'il y a la possibilité d'acquérir les terrains.

Sans l'accord du propriétaire, il ne sert à rien de se poser la question et de relancer des études de faisabilité. Pré-du-Stand est une possibilité parmi d'autres, mais il est clair que, sans unanimité, cela va être extrêmement compliqué.

Un commissaire (Ve) comprend, en faisant également le lien avec la M 2943, que la piste de l'UDC est de laisser le cycle du Renard où il est et de rénover, de laisser le Servette à Balexert et de rénover, et d'aller chercher les terrains manquants à Versoix.

M. Florey complète en évoquant la réserve de terrain possible à l'angle avenue de Trembley/chemin des Coudriers pour le besoin d'infrastructures de l'Etat. Ce terrain est à 500 m du site de Balexert et est tout aussi accessible en termes de transports publics. C'est une solution parfaitement viable qui peut servir à implanter le cycle. Le souhait principal avec cette motion est d'aller de l'avant le plus rapidement possible.

Un commissaire (Ve) demande s'ils sont quand même favorables à l'acquisition de parcelles à Crotte-au-Loup pour répondre à divers besoins en équipements publics.

M. Florey répond qu'ils parlent d'acquisition dans ce cadre-là s'il y a encore réellement la possibilité d'implanter l'académie à la Crotte-au-Loup. Avant de lancer des études sur un projet concret, si l'Etat veut aller de l'avant et achète les terrains, l'UDC est prête à le soutenir. Il ne faut toutefois pas acheter pour rien. De toute façon, il y a un besoin de terrains pour les infrastructures de l'Etat. Si c'est dans le cadre d'un autre projet, l'UDC reconsidérera sa position, mais dans ce cadre-là, ils ne sont pas opposés.

## **Séance du 16 janvier 2024**

**Audition de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, DCS, M. Cyril Brungger, DCS, M<sup>me</sup> Marta Perucchi, DIP, M. Olivier Joss, DIP, M. Jean-Luc Gauthey, DT, M. Mikaël Meyer, DT, M. Jean-Pierre Duport, OCBA, et M. Antoine Girasoli, OCBA**

M. Apothéloz relève que la commission a bien fait de réunir en une audition conjointe les trois départements qui travaillent conjointement sur cette thématique. Le PL portant le crédit d'investissement voté par le Grand Conseil a été respecté, à savoir qu'il ne faut pas commencer à le dépenser pour la construction du cycle tant qu'il n'y a pas de quoi déplacer formellement le terrain. La situation actuelle est que l'académie du Servette est toujours à Balexert. Le dossier se poursuit à la Crotte-au-Loup en matière de concertation avec les associations et au niveau technique. Les trois départements ont tout intérêt à travailler ensemble sur l'ensemble de ce dossier.

La présidente demande ce qu'il en est s'agissant des Evaux.

M. Apothéloz répond que le Conseil d'Etat est en attente de la décision de la Cour de justice vis-à-vis du recours.

M. Meyer dresse l'historique qui a mené au projet actuel de la Crotte-au-Loup. Il y a dix ans, étant donné que le cycle du Renard nécessitait des rénovations très onéreuses, il a été décidé de le reconstruire totalement ailleurs. Le site de Balexert a été identifié pour ce faire : il est bien situé, avec de bonnes connexions en termes de transports en commun. Pour travailler sur ce site, il a fallu trouver un lieu pour relocaliser le Servette. Les lieux identifiés étaient alors le Pré-du-Stand et la Crotte-au-Loup. Le Pré-du-Stand a été choisi après évaluation, car il paraissait alors plus propice à accueillir le programme du Servette, notamment au niveau foncier.

En 2019, le projet de Pré-du-Stand a été refusé en votation populaire. De là, le Conseil d'Etat a décidé de travailler sur deux axes : d'une part, une solution provisoire, avec le site des Evaux pour accueillir l'académie, et Vessy pour la partie professionnelle ; d'autre part, une solution définitive, pour laquelle une analyse a été faite afin d'identifier tous les sites du canton permettant d'accueillir le pôle football. Parmi les 7 sites identifiés, celui de la Crotte-au-Loup a été choisi comme étant le plus favorable.

L'avantage est qu'il est déjà en zone à bâtir, contrairement à Pré-du-Stand qui est en zone agricole. Dès 2021, ils ont travaillé sur le projet. Aujourd'hui, ils sont en train de finaliser l'image directrice du site de Crotte-au-Loup, avec 6 terrains pour l'académie du Servette. L'autorisation de construire du cycle de Balexert a été prorogée. Pour la Crotte-au-Loup, l'horizon de livraison est 2032. La phase de faisabilité va démarrer ce trimestre.

M. Apothéloz rappelle que le point de départ de tout cela est qu'il y a de forts besoins au niveau du cycle d'orientation.

M<sup>me</sup> Perucchi indique qu'au départ, le projet était de déplacer le cycle du Renard à Balexert, d'une part car les travaux de démolition-reconstruction étaient beaucoup trop complexes pour être faits sur site, et car la localisation n'était pas non plus idéale pour amener des élèves. Le besoin était déjà qu'il y ait un nouveau cycle à la rentrée 2021. A ce moment-là, selon la réalisation des projets suivants, le cycle du Renard actuel aurait été abandonné.

La courbe des effectifs a augmenté de façon bien plus violente que prévu. Il y a quelques années, il a donc été annoncé que le cycle du Renard actuel serait maintenu tant qu'il n'y aurait pas le nouveau cycle de Balexert, ni celui de Bernex. Or, avec une mise à disposition en 2032 de la Crotte-au-Loup, on arrive à un cycle à Balexert en 2036, avec un projet qu'il faudrait reprendre entièrement, car d'ici là, le projet autorisé ne le sera plus.

Après des bilans effectués avec la nouvelle magistrate, le DIP souhaite à la fois le maintien du cycle du Renard de manière indéfinie – sa rénovation devra alors être agendée – et la construction du cycle de Balexert. Cela n'est pas seulement dû à l'augmentation des effectifs, mais aussi à la rareté des terrains. C'est une décision que M<sup>me</sup> Hiltpold, qui est navrée de ne pas pouvoir être présente, lui a demandé de transmettre à la commission.

M. Brungger rappelle que le programme sportif du Pré-du-Stand était prévu exclusivement pour les équipes masculines. Depuis, il y a eu un essor important du football féminin. Le cahier des charges du Servette FC pour le pôle football et pour le label de reconnaissance de l'ASF a donc demandé d'intégrer les équipes féminines dans le programme. Le programme a donc doublé par rapport à ce qui était demandé à l'époque en termes d'équipes. Cela a fait que l'on est passé d'un programme de 5 terrains à un programme à 6 terrains.

Le nombre d'équipes double, mais le nombre de terrains n'augmente que d'une unité, car les terrains synthétiques permettent une utilisation plus efficace. La décision du Conseil d'Etat est de prioriser la Crotte-au-Loup pour les jeunes, avec l'académie pour les filles et les garçons, et un autre secteur pour les pros. Des discussions sont en cours avec Versoix à ce sujet.

La présidente demande à M. Apothéloz son avis sur la motion.

M. Apothéloz observe que le travail se fait sur un temps long. Plusieurs difficultés émergent, mais cela ne signifie pas qu'il faut renoncer. Le Conseil d'Etat est optimiste, sans être naïf. Il croit en sa capacité d'analyser et de réussir des projets. Si on renonce dès qu'il y a la moindre opposition, on ne construira jamais rien, ni écoles ni terrains de sport, pour lesquels il y a des besoins criants.

Il faut combiner les besoins au niveau du sport et de l'école, et accepter un temps long. S'agissant des invites, le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de renoncer aux Evaux. Le Conseil d'Etat a fait recours contre la première décision qui a été rendue et est convaincu que le projet a du sens et que des réponses particulièrement engageantes ont été trouvées à l'égard de la Ville d'Onex pour répondre aux soucis exprimés. Par exemple, la Ville d'Onex rêvait depuis des années d'avoir une ligne TPG sur le secteur ; le canton lui en propose une.

Quant à l'invite mentionnant de réaliser le programme sur plusieurs sites, c'est le cas, puisqu'il y aurait la Crotte-au-Loup pour l'académie, et Versoix pour la partie pro, pour laquelle une discussion a été engagée avec le Conseil administratif. Concernant la Crotte-au-Loup, le travail de négociation avec les associations d'habitants et environnementales et les organes politiques sont

maintenues et engagées de manière importante. Leurs interlocuteurs n'adhèrent aujourd'hui pas au projet, mais acceptent de le faire évoluer au cas où le canton déciderait d'aller de l'avant. Les habitants ont formulé des demandes s'agissant des aspects urbanistiques, de la gestion des accès, de la lumière, etc. Le Conseil d'Etat a pu formuler quelques propositions, qui ne sont pas définitives, mais qui permettent d'aller de l'avant.

S'agissant du Pré-du-Stand, il n'est pas question de relancer le projet. Le Conseil administratif du Grand-Saconnex n'est plus autant favorable au projet qu'à l'époque. De plus, les différentes modifications légales à opérer sur les terrains n'ont pas changé : il faudrait déclasser les terrains, repasser par le parlement, rouvrir un référendum, etc. ; ce serait du temps perdu. Le programme de la Crotte-au-Loup a évolué, avec un passage de 5 à 6 terrains. L'avenue de Trembley, évoquée dans la motion, n'est pas une solution envisagée par le Conseil d'Etat. Les mètres carrés à disposition sont insuffisants pour construire le programme, et il y a déjà un projet d'hébergement collectif de l'Hospice général qui est prévu sur la parcelle en question. Ces besoins en termes d'accueil des migrants doivent aussi être pris en compte.

M. Duport donne des éléments concernant le cycle du Renard. L'entretien et la sécurisation du cycle sont faits régulièrement, au même titre que pour les autres bâtiments. Le site est vétuste, comme tous les bâtiments de cette époque. M<sup>me</sup> Hiltbold souhaite le maintien du cycle, avec une rénovation importante à venir. C'est un projet qui pourra être mis en œuvre dans le cadre du crédit de renouvellement, d'un projet de loi spécifique, mais aussi dans le cadre du milliard énergétique. Financièrement, les interventions semblent donc tout à fait possibles selon les orientations du Conseil d'Etat.

M<sup>me</sup> Perucchi indique, concernant la M 2943, que M<sup>me</sup> Hiltbold a été informée que le cycle du Renard n'était pas laissé à l'abandon, comme cela a été présenté à la commission lors d'une précédente audition. La magistrate souhaite maintenir le cycle et le rénover selon la planification de rénovation des bâtiments. Une étude vient de démarrer sur le cycle du Marais, qui date de la même époque que le cycle du Renard.

La conseillère d'Etat n'a pas parlé d'agrandissement. Dans la mesure du possible, elle souhaiterait rester avec des cycles d'une capacité un peu en dessous de 900, même s'il faudra aussi s'aligner sur les besoins. Ce qui est clair en tout cas est qu'une demande sera faite pour que le cycle soit rénové. D'un point de vue pédagogique, le cycle est tout à fait à jour, comme les autres cycles de la même époque, comme elle l'a précisé la dernière fois. Le maintien du cycle du Renard n'annule pas le projet de cycle à Balexert : il y aura

également besoin de cet autre cycle. Le département espère très vivement que le projet des Evaux pourra aboutir, car le besoin est urgent.

Un commissaire (PLR) observe qu'il y a un certain fatalisme s'agissant du projet de Pré-du-Stand et il le regrette. La situation dans laquelle on se trouve actuellement est imputable à cette votation et aux quelques partis qui ont milité contre, en particulier avec des arguments fallacieux. Il entend ce que M. Apothéloz dit à propos du Conseil administratif du Grand-Saconnex, mais se demande pourquoi des discussions ne sont pas entamées avec celui-ci pour faire changer la situation. Il ne comprend pas pourquoi cette option n'est pas envisagée du tout, alors que ce terrain se prêterait particulièrement bien au projet.

M. Apothéloz répond qu'il n'y a pas de fatalisme concernant le Pré-du-Stand. Une analyse multifactorielle a été faite sur plusieurs sites et c'est sur cette base que le Conseil d'Etat se positionne. Il y aurait assurément une modification des limites de zone (MZ) sur ce terrain, qui ne pourrait pas recevoir l'intégralité du programme. Si le Conseil d'Etat s'est arrêté sur la Crotte-au-Loup, c'est parce que l'analyse qui a été menée montrait que c'est le site qui lui permettait d'aller véritablement de l'avant. S'agissant du Pré-du-Stand, s'il y a le moindre projet concurrent à la Crotte-au-Loup, les habitants de la Crotte-au-Loup ne pourront jamais être convaincus et les négociations ne pourront pas aboutir. Le Conseil d'Etat fait également le constat que l'on perd du temps, mais il ne faut pas imaginer qu'une autre solution est possible.

M. Gauthey précise les paramètres qui ont prévalu durant l'analyse. En plus du programme sportif accru et de l'urgence scolaire qui a augmenté, il y a l'enjeu des surfaces d'assolement (SDA). Des arbitrages vont devoir être faits. Dans la mesure où la Crotte-au-Loup a de bonnes conditions (maîtrise foncière, absence de SDA, bonne desserte), c'est le lieu qui paraît le plus pertinent, en particulier pour viser un résultat dans des délais raisonnables.

Un commissaire (PLR) demande si le périmètre de Pré-du-Stand est amené à évoluer, indépendamment du programme sportif.

M. Gauthey répond que c'est un débat qui peut se rouvrir. Quel que soit le devenir de ce site, il faut qu'il y ait en lien un enjeu prépondérant qui permette au Conseil d'Etat de se positionner dans un arbitrage en termes de consommation de SDA. Il y a tout un projet à construire pour donner du poids dans cet arbitrage et pour entraîner une adhésion locale ; c'est un travail de longue haleine bien éloigné des objectifs calendaires qu'ils doivent tenir vis-à-vis des besoins scolaires.

Un commissaire (UDC) demande si les oppositions de la Crotte-au-Loup ont été levées.

M. Meyer précise qu'il n'y a à ce stade pas d'opposition. Il s'agit pour l'instant de simples échanges avec les associations, très en amont du projet. C'est dans ce cadre que les riverains leur ont fait part de certains points qui leur posent problème. Comme on est très en amont dans le projet, avant même l'étude de faisabilité, il n'y a pas d'oppositions formelles ; celles-ci arriveraient le cas échéant au moment d'un plan d'affectation.

M. Apothéloz précise qu'en termes techniques, ce n'est pas une opposition. Le canton recherche l'adhésion des associations locales pour avancer sur le projet. Le projet a été imaginé, un travail a été entamé avec les associations environnementales, locales et politiques pour voir quels sont les problèmes qu'elles identifient dans cette image directrice, puis on pourra formuler un projet au sens technique du terme.

Un commissaire (Ve) revient sur l'évaluation des effectifs. Il trouve très déboussolant d'être confronté à de brutales modifications des projections qui sont faites. Il demande comment cela s'explique.

M<sup>me</sup> Perucchi répond que des prévisions sont réalisées par le SRED, avec une visibilité assez claire sur 4 ans. Sur 10 ans, on essaie de prolonger ce qu'on voit dans les prévisions. Il y a un facteur sur lequel il est difficile d'avoir des prévisions exactes, celui de la migration. Des hypothèses sont émises et revues chaque année. Un exercice a été fait avec des hypothèses jusqu'en 2050, très larges, où l'on voit que la fourchette de probabilité est immense (plus ou moins deux bâtiments).

Cela est très difficile à gérer, donc ils vont essayer de mettre en place un système de benchmark pour imaginer le nombre de bâtiments dont ils auront besoin, également pour répondre au plan directeur cantonal. Ils travaillent aussi avec les scénarios de l'OCSTAT : il y en a 5 à ce jour, avec toutes les variations possibles. Il est vrai que l'on n'est pas en phase entre ce qui peut être maîtrisé en termes de prévisions et la longueur de réalisation des bâtiments.

Ainsi, en plus des difficultés de l'exercice de prévision, il y a celles liées à la mise à disposition des locaux. Le canton croît rapidement, ce qui est une chance, mais qui complique aussi les choses.

M. Joss ajoute qu'il y a une bonne visibilité à 5 ans avec les prévisions du SRED. Les besoins ont bien augmenté et il va y avoir de grosses difficultés en termes d'effectifs et de locaux pour effectuer les prochaines rentrées. La prochaine rentrée s'annonce très difficile, et celle de 2025 encore plus, avec une hausse de 380 élèves.



Un commissaire (Ve) relève qu'il a beaucoup été dit que des travaux du cycle du Renard ne seraient pas possibles sur site.

M<sup>me</sup> Perucchi répond que c'était en effet le cas à l'origine. Des chantiers de démolition-reconstruction ont pu être faits, par exemple pour le cycle de Cayla et le collègue Sismondi. Or, il s'agissait de bâtiments des années 1955-57 ; ils étaient faciles à démolir, sans beaucoup de bruit. Le cycle du Renard a quant à lui une structure en béton. Ils imaginent donc mal garder des élèves sur site, avec de l'autre côté une aile en train d'être démolie au marteau piqueur.

Le cycle de Budé a été rénové et cela a très bien marché, l'OCBA a mis à disposition des pavillons provisoires permettant de vider une aile, mais ils n'ont pas démolit la structure du bâtiment, alors qu'au Renard, il faudrait la démolir. Idéalement, il faudrait donc quitter le site le temps des travaux, avec une démolition-reconstruction. Or, ce n'est pas envisageable, notamment pour des questions de bruit et parce que la tendance n'est pas aux démolitions-reconstructions pour des raisons de durabilité. Il pourrait être rénové comme le cycle de Budé ou le collège Rousseau.

Un commissaire (Ve) comprend que la tendance n'est plus une démolition-reconstruction, mais une rénovation, et que la question du maintien sur site n'est plus exclue.

M<sup>me</sup> Perucchi répond que le maintien du cycle nécessiterait en effet une rénovation lourde, dont l'étude n'a pas encore commencé.

M. Duport ajoute que ce genre de projets n'est pas nouveau. Aujourd'hui, on ne parle plus de démolition-reconstruction, notamment par rapport aux nouvelles normes environnementales. Les questions de rénovation seront étudiées en faisabilité pour pallier le facteur de maintien de l'activité d'enseignement. Pour Rousseau, il a fallu faire un pavillon provisoire ; pour Budé, il en a fallu deux. Le problème principal au quotidien dans leur mission de rénovation est celui de savoir comment maintenir l'activité des sites rénovés. Le problème est d'avoir des surfaces adéquates pour cela.

L'étude de faisabilité en amont est devenue de plus en plus importante, c'est pourquoi ils ne peuvent pas donner des réponses précises à ce stade, car toutes les portes doivent encore être ouvertes. Les coûts inhérents aux bâtiments provisoires sont aussi très importants.

La présidente comprend qu'il serait possible de rénover le Renard en maintenant les élèves dans le cycle, bien que ce soit peu confortable en termes de bruit.

M. Duport répond par l'affirmative ; c'est le cas actuellement avec le collège Rousseau. Cela va néanmoins représenter des coûts importants en termes de bâtiments provisoires.

Un commissaire (Ve) demande si l'on pourrait alors s'économiser le passage du Servette par les Evaux.

M<sup>me</sup> Perucchi répond par la négative. Le projet de Balexert est essentiel. Au niveau de la capacité d'accueil, on est très en dessous du besoin, c'est pourquoi il faut absolument réaliser le cycle de Balexert dans des délais raisonnables.

Le commissaire (Ve) partage cette analyse, mais souhaitait l'entendre de la part de M<sup>me</sup> Perucchi, car c'est un raccourci qui pourrait vite être fait.

M<sup>me</sup> Perucchi ajoute que des rentrées difficiles s'annoncent : un PL pour la surélévation et l'agrandissement de plusieurs cycles a été voté par le parlement, mais l'OCBA fait face à des blocages – deux pavillons auraient dû voir le jour en 2024, mais ce ne sera pas le cas.

Un commissaire (Ve) comprend qu'une des grosses différences entre la Crotte-au-Loup et le Pré-du-Stand est que la Crotte-au-Loup est déjà déclassée et n'a pas de SDA.

M. Meyer le confirme. La Crotte-au-Loup est entièrement en zone à bâtir, en zone 5, inconstructible pour du logement en raison de la proximité de l'aéroport. Le Pré-du-Stand est en revanche en zone agricole.

Un commissaire (Ve) comprend qu'il y a de toute façon une recherche de vocation future pour la Crotte-au-Loup, vu que c'est en zone à bâtir, mais sans possibilité de faire des logements.

M. Meyer répond qu'il y avait eu pendant un temps un projet de jardins familiaux, mais dès qu'il y a eu le projet du pôle football, ce projet est tombé à l'eau.

Un commissaire (S) demande combien de terrains sont prévus à Versoix pour les professionnels.

M. Brungger répond qu'il y a 4 terrains à Versoix. L'académie, qui serait à la Crotte-au-Loup, représente 22 équipes de jeunes (filles et garçons), les pros représentent 4 équipes (2 femmes, 2 hommes).

Un commissaire (S) trouve la 3<sup>e</sup> invite de la M 2967 intéressante, dans la mesure où l'on ne mise pas tout sur un seul lieu, ce qui rejoint la vision du Conseil d'Etat. Sur les autres invites, il pense qu'un nettoyage peut être fait. Il demande si l'analyse multicritère qui a été faite pourrait être transmise à la commission, afin d'objectiver les différentes alternatives évoquées dans la motion.

M. Apothéloz répond par l'affirmative. Il suggère à la commission d'auditionner également le DT à propos de cette analyse.

Un commissaire (S) demande quelles décisions administratives seraient sujettes à recours concernant la Crotte-au-Loup. En outre, il revient sur les deux pavillons qui auraient dû être mis en place en 2024, mais qui ne le seront pas ; il n'y a pourtant aucune opposition formelle.

M<sup>me</sup> Perucchi répond qu'il n'y a effectivement pas d'opposition et que tout est prêt pour démarrer les travaux ; il y a seulement un préavis négatif de la commission d'architecture, qui s'oppose aux deux pavillons.

M. Meyer indique, concernant la Crotte-au-Loup, qu'il y aura une MZ pour passer d'une zone 5 à une zone d'équipements publics. Il y aura ensuite un PLQ. Le Conseil municipal de la commune rendra un préavis sur celui-ci.

Un commissaire (S) en conclut que les risques principaux sont un référendum cantonal sur la MZ et un référendum communal sur le PLQ.

M. Gauthey précise que ce parcours vient d'être vécu sur le projet de la Goutte de Saint-Mathieu. La première étape a été l'opposition du Municipal, avec un référendum local. La MZ a ensuite été soumise au Grand Conseil, et il y a eu un référendum cantonal et un recours. Ce processus a pris en gros 4 à 5 ans entre l'étude de faisabilité et la décision favorable du tribunal. Ces obstacles sont rencontrés fréquemment dans les processus de développement ; ces 4 à 5 ans sont intégrés et compatibles avec le calendrier sur lequel ils travaillent pour la Crotte-au-Loup.

M. Apothéloz explique, s'agissant de la motion, que lui-même l'a perçue comme un texte visant à faire quelque chose en faveur du sport, pas comme une attaque contre un projet. Il s'agit d'une recherche de solutions pour aller plus vite. En revanche, dans ce cas, il faut que la conjugaison du parlement et du Conseil d'Etat réussisse, sinon il y aura un éparpillement et une perte de force du projet.

M. Duport précise que la commission d'architecture est une commission paritaire indépendante. Ce n'est donc pas à proprement parler une commission interne à l'Etat. Ses membres sont en majorité des représentants des métiers de l'architecture et non des fonctionnaires.

Un commissaire (PLR) revient sur le Pré-du-Stand : à l'époque, le Conseil d'Etat disait qu'il n'y avait aucun plan B, alors qu'il y en a maintenant plusieurs. Il pense qu'il y aura une levée de boucliers de la part des habitants contre le projet de la Crotte-au-Loup. Le projet du Pré-du-Stand a été refusé à 9 voix près, car des partis ont milité contre. Ainsi, le projet serait désormais faisable s'il y avait une quasi-unanimité au parlement. Quant aux surfaces d'assolement, le problème se posera toujours à Genève. Des discussions peuvent avoir lieu avec Berne pour tenter de redéfinir les exigences par rapport

aux SDA. Il demande s'il a été envisagé de compenser les SDA du Pré-du-Stand dans la zone 5 de la Crotte-au-Loup.

M. Apothéloz remercie le parlement de chercher également des solutions. Cela fait des années que le Conseil d'Etat cherche des solutions. Il n'y a pas de solution idéale ; il faut vivre avec de potentielles oppositions. Pour sa part, il ne pense pas que le projet du Pré-du-Stand est acquis d'avance, pour des raisons de SDA et d'opposition de la commune. En outre, Berne n'est pas dans l'état d'esprit de laisser davantage de marge de manœuvre sur les SDA ; au contraire, les exigences augmentent vis-à-vis de Genève.

M. Gauthey ajoute que la marge de manœuvre n'est effectivement pas offerte par la Confédération. Le sujet s'est tendu. Il y a des besoins très consommateurs de SDA, comme les renaturations, les décharges, etc., qui se sont ajoutés aux projets de développement. La Crotte-au-Loup est donc aujourd'hui un élément qu'ils ont du mal à ne pas retenir comme une alternative permettant d'éviter une consommation de SDA. Sur les rocadés de SDA, ils se sont posé la question, mais cela se heurte à plusieurs obstacles. Notamment, cela lie la procédure à des éléments qui ne sont pas liables en termes d'incertitude. On ne peut pas envisager deux procédures en château de cartes, en engageant une MZ sous réserve de l'adoption d'une autre procédure. En outre, cette rocade négligerait peut-être les intérêts des propriétaires de la Crotte-au-Loup.

Un commissaire (PLR) demande si le Conseil d'Etat est certain que les habitants de la Crotte-au-Loup ne vont pas s'opposer.

M. Apothéloz répond par la négative. Un travail est en cours pour apaiser les inquiétudes des riverains et pour répondre aux demandes qu'ils formulent, en amont du projet.

Un commissaire (UDC) confirme que l'esprit du premier signataire de la M 2967 était effectivement de travailler de manière constructive. Concernant le cycle du Renard, il souhaiterait savoir où en est le projet de rénovation du Renard à l'heure actuelle. Par ailleurs, il comprend qu'ils sont assez favorables à la M 2943, qui préconise une rénovation légère du cycle du Renard.

M<sup>me</sup> Perucchi répond que l'OCBA a une planification de rénovation sur la base de leurs études d'état des bâtiments. Le cycle du Renard ne s'y trouve actuellement pas, puisque jusqu'à présent il n'était pas question de le rénover. Cela a changé, puisqu'il est maintenant clair qu'il faut le garder. La question de la rénovation et de sa planification revient à l'OCBA. Les besoins sont assez clairement définis, puisque d'autres cycles similaires ont fait l'objet de rénovations ; la demande pourrait donc être formulée très rapidement auprès de l'OCBA.

M. Duport ajoute qu'à l'heure actuelle, le projet n'existe pas concrètement, puisque le Conseil d'Etat souhaitait maintenir le bâtiment, comme c'est le cas pour les autres bâtiments, mais sans le rénover de manière lourde, puisqu'il était prévu qu'il soit démoli. On savait qu'il serait maintenu encore en tout cas pour dix ans, mais il ne s'agissait pas d'envisager une rénovation lourde. C'est désormais le cas : il va falloir le rénover. Aujourd'hui, grâce aux différents outils à disposition, ils ont une cartographie assez précise de l'état de vétusté, et ils sauront ainsi assez rapidement sur quoi intervenir. En complément, avec le DIP, ils identifieront aussi quelle sera la capacité du futur cycle, etc. En revanche, en termes de délai de mise en exploitation, une date ne peut pas être donnée à ce jour, en raison des multiples incertitudes qui existent. Cependant, sur le plan financier, cela peut être mis sur les rails sans trop de problèmes selon lui.

Un commissaire (UDC) ne comprend pas la réticence du Conseil d'Etat à l'encontre de la M 2967, car elle serait plutôt une aide pour le Conseil d'Etat, dans la mesure où elle ouvre des pistes, au cas où une solution ne fonctionnerait pas.

M. Apothéloz répond que la motion propose des pistes qui ne sont pas envisageables, comme celle d'ouvrir un crédit d'étude pour la construction d'un cycle à l'avenue de Trembley. A force d'ouvrir plusieurs possibilités, on ne peut pas concentrer ses efforts sur une solution. Là où la motion pourrait être utile, ce serait en éliminant les pistes inenvisageables pour concentrer les intentions sur un projet.

Un commissaire (LJS) observe qu'un argument de poids est celui du millier d'élèves qui n'auront pas de place en cycle d'ici la rentrée.

M. Apothéloz répond que c'est un argument que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta et lui-même ont mis en avant plusieurs fois, notamment dans les discussions concernant les Evaux. Malheureusement, cet argument n'a pas été entendu par les opposants.

Un commissaire (S) indique que, dans un recensement récent, Servette était l'équipe la plus représentée dans les sélections jeunes, mais un autre recensement montre que c'est proportionnellement l'équipe la moins représentée dans le championnat suisse. La raison évoquée de cet échec de la transition entre le monde amateur et le monde professionnel est le manque d'infrastructures optimales et professionnelles. Les talents qui émergent dans la jeunesse ne peuvent donc pas s'épanouir au niveau professionnel par manque d'infrastructure. C'est un problème qu'il faut prendre en compte. Par ailleurs, il demande où va passer la ligne TPG promise à Onex. Pour atteindre les Evaux, il y a une voie unique, et les riverains craignent que cela crée des

nuisances et induise des abattages d'arbres. Ainsi, la ligne TPG ne réglerait pas du tout le problème.

M. Apothéloz répond que l'exemple de la ligne TPG est accompagné de multiples autres mesures, comme la fermeture de la route avec une borne, longtemps demandée par les riverains. Plusieurs propositions ont été faites afin de répondre aux souhaits des uns et des autres.

M. Girasoli ajoute que cette ligne fait partie d'un plan de mobilité relativement large. Elle offre la possibilité d'atteindre le centre des Evaux de manière très fluide. A son sens, la commune d'Onex refuse pour une question de posture : dans une interview, la conseillère administrative s'oppose fermement à la venue de l'académie aux Evaux, mais ne s'oppose pas au bus. Or, dans les négociations autour de l'accueil de l'académie aux Evaux, la commune n'a pas accepté la ligne de bus, qui passe sur un domaine communal ; la commune devra donc être chargée d'adapter quelque peu le chemin François-Chavaz pour faire passer la ligne.

Ainsi, la commune refuse pour une question de posture, car elle ne veut pas l'académie aux Evaux, mais elle est sur le fond absolument favorable à l'arrivée d'un bus, comme c'est souhaité depuis quelques décennies. La ligne de bus serait définitive si elle est mise en place.

Un commissaire (PLR) relève que, comme le DT l'a présenté récemment à l'aménagement, Genève n'aura plus du tout de SDA d'ici moins de deux ans, c'est pourquoi Berne bloque tout. Par ailleurs, le PL 13170 a été voté pour des pavillons, et on vient leur dire maintenant qu'il y a des problèmes. Il trouve cela fatigant que l'on revienne fréquemment leur dire que les projections qui ont été faites ne tiennent plus, alors que des personnes sont payées pour travailler sur la planification.

Un commissaire (PLR) souligne qu'il y a des mains tendues à saisir et qu'il refuse de fermer définitivement le sujet du Pré-du-Stand.

Un commissaire (Ve) observe qu'une bonne raison de maintenir des SDA est de préserver des sols fertiles. Il trouverait effectivement intéressant qu'une présentation soit faite à la commission des travaux concernant le solde de SDA restant à Genève.

Un commissaire (MCG) s'interroge sur la commission d'architecture et demande dans quelle mesure le Conseil d'Etat est tenu de suivre le préavis de la commission d'architecture.

M. Duport précise qu'il n'est pas directeur de l'OAC et n'est pas spécialiste, mais, en tant que requérant, il est amené à déposer de nombreuses demandes d'autorisation de construire. La CMNS et la commission

d'architecture ont un pouvoir potentiellement bloquant, dans la mesure où ces organes ont été créés pour préserver une certaine harmonie architecturale.

La CMNS est bloquante, sans marge de manœuvre, si le bâtiment est classé ; autrement, le Conseil d'Etat peut tout à fait ignorer son préavis. C'est aussi le cas pour la commission d'architecture. Cependant, tout cela doit être argumenté, et cela prend un certain temps. En cas de préavis négatif, il est plutôt préférable de réétudier le projet et de comprendre ce que veut la commission en question. Il est très rare que le Conseil d'Etat prenne des décisions allant à l'encontre de ces préavis négatifs.

Un commissaire (Ve) observe qu'il y a bien des blocages entre différents besoins. L'élément qui bloque le tout en l'état est le football : tant que le volet foot n'est pas débloqué, le reste n'avance pas. La question se pose de la priorité entre les prestations délivrées par l'Etat selon leur importance.

Il est clair qu'il est tout à fait souhaitable d'avoir des lieux adéquats pour le Servette, mais il y a en face une nécessité absolue d'avoir des bâtiments pour recevoir les élèves du cycle d'orientation. Politiquement, on pourrait envisager d'affirmer la priorisation des bâtiments scolaires sur les besoins sportifs, en donnant un délai ferme pour le départ du Servette du site de Balexert, qui inciterait alors tous les acteurs à aller de l'avant.

M. Apothéloz précise en premier lieu qu'il n'est pas question d'un club de football, mais d'une académie avec 22 équipes, qui forme des jeunes, garçons et filles. On ne peut pas, d'un côté, promouvoir la pratique du sport auprès des jeunes et, d'un autre, ne pas leur offrir les infrastructures pour qu'ils le pratiquent. En outre, les inscriptions dans des équipes féminines sont en forte hausse, et il faut trouver une solution pour cela. Le Conseil d'Etat a approché toutes les communes genevoises, qui ont toutes affirmé qu'elles utilisaient déjà leurs terrains pour leurs équipes amateurs. Des calculs au niveau des horaires d'utilisation des terrains ont été faits. Notamment en raison des horaires du sport-étude, une solution satisfaisante n'a pas pu être trouvée.

M. Girasoli ajoute que ce n'est même pas une question d'opposition entre le sport et le programme scolaire ; tout projet offre une ouverture à une opposition. C'est le cas avec la Goutte de Saint-Mathieu, qui est un projet d'enseignement. Malgré des besoins avérés, et même quand c'est un projet en faveur de l'éducation, le fond du problème est celui de la disponibilité des parcelles pour réaliser les ouvrages.

Un commissaire (PLR) observe que la commission d'architecture et la CMNS ont un avis consultatif. Les membres sont tous nommés par le Conseil d'Etat. Si l'administration et le Conseil d'Etat suivent tout le temps leurs avis,

c'est la faute du Conseil d'Etat. Il proposera une modification réglementaire afin que les fonctionnaires ne puissent plus siéger dans ces commissions.

Un commissaire (MCG) revient sur les horaires d'utilisation des terrains. Il lui semble que les terrains des communs ne sont pas utilisés par les équipes amateurs entre 8h et 16h. Il y aurait donc une possibilité d'utiliser les terrains, en tout cas pour le sport-études.

M. Brungger répond que le sport-études est lié à un programme scolaire, avec des normes de scolarité et d'apprentissage. Les élèves doivent suivre un minimum d'heures de français, de mathématiques et de sciences. Les marges sont donc assez réduites pour les horaires de pratique sportive.

Un gros travail a déjà été fait, ce qui a permis de compresser au maximum ; les élèves finissent par exemple les cours le lundi midi pour avoir le lundi après-midi pour s'entraîner. Cela ne suffit malheureusement pas. Si le projet de la Crotte-au-Loup est à 6 terrains, c'est parce qu'il y a déjà eu un gros travail, sinon il y en aurait encore plus. La marge de manœuvre est très limitée.

## **Séance du 23 janvier 2024**

### **Auditions de M. Claudio Morelli et M. Michel Pont du Servette FC**

M. Morelli remercie la commission de son invitation. Il explique qu'il a rejoint l'association du Servette FC et toute l'équipe du football cantonal le 8 décembre. Il n'a donc pas vécu tout l'historique du débat autour du déménagement de l'académie. Or, depuis qu'il est en poste, il est choqué par ce qu'il constate : en tant que père d'une fille qui joue au football, il se sentirait peu à l'aise si elle devait jouer à Balexert, où les installations sont vétustes et insatisfaisantes en termes sanitaires et de sécurité. Ailleurs en Suisse, comme à Bâle, à Zurich ou à Lugano, les infrastructures sportives sont excellentes ; Genève n'en est pas à la hauteur. Il estime qu'il en va de sa responsabilité de fournir de meilleures installations aux jeunes Genevois qui pratiquent le football.

Concernant les motions, la situation actuelle est tellement critique qu'elle en devient insoutenable. Il est difficile pour le Servette de répondre à la question de la manière et du lieu où l'on pourrait réaliser un centre sportif, car il est tributaire des décisions des élus. Aujourd'hui, il y a deux grands chantiers en discussion : les Eaux pour la solution provisoire, et la Crotte-au-Loup pour une solution définitive. Les deux projets ont des pour et des contre, mais sont sur la table aujourd'hui. La motion évoque d'autres solutions ; certes, mais il s'agit d'aller vite et d'être pragmatique.

M. Pont précise qu'il est question d'un « pôle football genevois », pas uniquement du Servette : l'académie du Servette est la tête d'affiche d'une



grande pyramide, celle de Genève Education Football, qui représente 13 000 juniors, les 42 clubs qui ont une section junior. Ainsi, où que ce pôle football soit réalisé, il est bien question d'un pôle de football cantonal genevois, concernant l'ensemble du canton. L'académie du Servette FC représente 3,5 millions de francs de budget qu'il faut pouvoir trouver, 54 personnes, avec plusieurs entraîneurs, 25 jeunes...

On parle donc de tout un ensemble de personnes et d'infrastructures. Il y a par ailleurs également l'académie des filles, qui est en train de prendre une ampleur extraordinaire : on a aujourd'hui dépassé les 2500 licenciées sur le canton, soit 35% de plus qu'en 2022. Il y a donc une forte urgence.

Le résultat de la votation sur le Pré-du-Stand a été dramatique, et il regrette encore qu'un deuxième recomptage n'ait pas été fait. Suite à cela, il a fallu trouver des solutions. Genève Education Football via Servette FC est en discussion avec le conseiller d'Etat chargé du sport et n'a aucun pouvoir de décision, il ne fait que transmettre ses besoins. L'académie des filles est aujourd'hui gracieusement hébergée par le CS Chênois, la première équipe pro féminine est gracieusement hébergée par Etoile-Carouge, l'académie des garçons est à Balaxert dans les conditions évoquées, et la première équipe masculine n'a pas de locaux attitrés ; elle se change à Balaxert puis se rend par des moyens individuels sur différents terrains, selon la disponibilité. Cette situation est insensée.

S'agissant des motions, plus on parlera de cette situation, mieux ce sera. Il remercie donc que le sujet soit mis sur la table par le parlement via ces objets. La position de Genève Education Football via Servette est qu'ils n'ont aujourd'hui pas le choix. Des décisions ont été prises d'aller jusqu'au bout du recours des Evaux, ce qui est essentiel, car autrement, la seule situation est Balaxert, en mettant l'argent des Evaux sur ce site-là, voire plus pour qu'il y ait davantage de terrains. Quant à la question de savoir si c'est la Crotte-au-Loup ou le Pré-du-Stand, le fait est que le choix qui a été fait aujourd'hui est d'aller dans la direction de la Crotte-au-Loup.

Il ne revient pas au Servette de juger si c'est juste ou non ; ils rencontrent régulièrement les services de l'Etat pour préparer ces projets. Ils seraient donc très gênés de se positionner sur une autre option, ce qui mettrait à mal les décisions qui ont été prises par l'Etat. La question est de savoir s'il est possible d'étudier les différentes alternatives évoquées dans la motion sans porter préjudice aux options prises par l'Etat. Cela pourrait même être dangereux, car ils souhaitent être rapides et pragmatiques. Il faut qu'ils aient des signaux, et cela presse, car ils sont sur le point de perdre le label de performance.

M. Morelli observe que le sport est un vecteur incroyable au niveau social. Il a ajouté au budget un poste d'accompagnateur social (psychologue) pour qu'il aide les jeunes à s'intégrer dans le milieu du sport, mais également des études, etc.

Le problème est qu'il ne dispose pas des locaux nécessaires permettant à ce professionnel d'accompagner les jeunes talents sportifs. Il trouve cela inacceptable à Genève.

La présidente demande, si les Evaux et la Crotte-au-Loup pouvaient se réaliser, lequel ils préféreraient.

M. Pont répond que ce n'est pas l'un ou l'autre, mais les deux. Les Evaux sont une solution provisoire pour remplacer Balexert afin de pouvoir y réaliser le cycle, jusqu'à ce que le projet de la Crotte-au-Loup voie le jour et que l'académie y soit déplacée. Pour le reste, ils ne peuvent pas prendre position sur d'éventuelles alternatives, étant donné que deux projets sont sur la table et que l'Etat s'y est lancé, avec leur aide.

Un commissaire (UDC) comprend que leur priorité est les Evaux, en allant jusqu'au bout du recours.

M. Pont répond par l'affirmative, dans la mesure où c'est la solution la plus rapide, comme solution provisoire avant le pôle définitif. Même si Onex est contre et que Bernex s'est abstenue, la Fondation des Evaux est avec l'Etat, ce qui donne du poids au recours. L'Etat a choisi de faire recours, car le principal reproche qui est fait au projet est la question de la mobilité. Or, l'arrivée de l'académie aux Evaux améliore la mobilité autour des Evaux, puisque l'Etat propose une ligne de bus qui était souhaitée depuis longtemps par la commune. D'autres mesures de mobilité et de stationnement sont également prévues. Le Servette n'a pas d'autre choix que de suivre.

Un commissaire (UDC) relève qu'une partie des terrains à la Crotte-au-Loup ne sont pas dans les mains de l'Etat. Il risque donc d'y avoir des oppositions. Il demande ce qu'il en serait si l'on faisait une partie à Balexert, une partie à la Crotte-au-Loup et une partie à la Bécassière.

M. Pont précise que la Bécassière est une autre chose : c'est un pôle professionnel. Au départ, le Servette voulait 10 terrains afin que tout le pôle cantonal football soit rassemblé au même endroit. Comme il est impossible de trouver un endroit à Genève où mettre 10 terrains, ils ont décidé de faire deux pôles : l'académie d'un côté (solution provisoire aux Evaux et solution définitive à la Crotte-au-Loup), et un pôle professionnel, avec un terrain à Vessy qui a été fait provisoirement pour que les joueurs aillent s'entraîner sur un terrain dédié, puis un pôle définitif actuellement à l'étude pour les 4 équipes professionnelles à la Bécassière à Versoix. Le Conseil administratif de Versoix

y est tout à fait favorable, mais le Conseil municipal n'est pas forcément acquis à la cause.

Un commissaire (UDC) évoque le fait que l'Etat va financer un nouveau terrain synthétique à Balexert.

M. Morelli le confirme, et ajoute qu'il y a aussi l'éclairage. C'est essentiel, car le tapis synthétique se soulève, avec un risque de blessure pour les joueurs. Certes, ils vont avoir une nouvelle superficie synthétique, mais il y aura toujours une précarité au niveau des terrains disponibles.

Un commissaire (UDC) demande s'il est prévu de faire le terrain à côté.

M. Morelli répond par la négative.

M. Pont indique que, si le projet des Evaux échoue, on se retrouve face à une feuille blanche et il faut tout reprendre de zéro. Ce serait catastrophique.

M. Morelli ajoute qu'il n'y a que deux douches, très vétustes, pour l'ensemble des 55 collaborateurs.

Un commissaire (S) énumère les options : les Evaux comme solution provisoire, la Crotte-au-Loup à l'horizon 2032 pour les jeunes, et la Bécassière pour les professionnels. Un élément semble faire l'unanimité : l'idée de ne plus miser sur un seul site.

M. Pont confirme qu'il ne s'agit plus de tout rassembler sur un seul et même site.

Un commissaire (S) revient sur les différentes alternatives citées dans la motion 2967. Il y a des divergences sur ces points ; il pense pour sa part que le mieux que le parlement puisse faire est d'envoyer le signal le plus unanime possible : recommander une solution sur plusieurs sites et aller dans le sens des travaux entrepris par le DCS. Il demande si cette voie-là a le soutien du Servette.

M. Pont répond qu'ils n'ont pas d'autre choix à ce jour. Ils soutiennent cela.

Un commissaire (S) indique que le département leur a dit que certaines options évoquées dans la motion n'étaient clairement pas envisageables et qu'il fallait donc éviter d'envoyer des signaux dissonants dans un débat public, car cela donnerait des ailes à ceux qui cherchent un plan B pour éviter que tel ou tel projet se fasse chez eux. Il demande si le Servette est aussi raccord sur ce message quant au besoin d'unité du parlement.

M. Pont répond par l'affirmative. Le Servette pousse en faveur de la solution la plus pragmatique possible. Quand il parle avec l'Etat, il est concrètement question des Evaux et de la Crotte-au-Loup, il n'y a pas d'alternative évoquée.

Il se voit mal commencer à évoquer les solutions alternatives, car ce serait contre-productif par rapport à la rapidité souhaitée. Il imagine que les services de l'Etat ont déjà étudié ces alternatives et qu'ils ont choisi les solutions les plus plausibles et les plus rapides.

Un commissaire (S) précise que, lorsqu'il a posé cette question au département, cela semblait être le cas : personne n'a pu argumenter qu'il existait une autre variante plus rapide ou plus simple.

La présidente demande si le Servette est favorable à l'invite proposant de réenvisager le Pré-du-Stand.

M. Morelli répond qu'ils ne prennent pas position à ce sujet. Ils s'intéressent à opter pour la solution la plus rapide. Il s'agit d'être pragmatique, et également du point de vue économique. Leur objectif est d'aller le plus vite possible ; si cela implique de rouvrir certains dossiers, ils y sont prêts, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

M. Pont ajoute que le Servette ne peut aujourd'hui pas entrer en matière en disant qu'il faut relancer le Pré-du-Stand ; ce serait malhonnête vis-à-vis des discussions qu'ils ont actuellement avec les services de l'Etat.

Un commissaire (S) demande s'il y a, selon eux, un impact de l'infrastructure sur le départ de certains jeunes, notamment avant de signer des contrats professionnels.

M. Morelli répond que le canton de Genève a une qualité et une diversité culturelle incroyables. C'est un modèle en termes d'inclusion. Les jeunes joueurs sont extrêmement doués. Si les infrastructures étaient à la hauteur des talents des joueurs, leurs joueurs seraient encore plus convoités. Les joueurs quittent Genève, mais c'est un problème récurrent dans le football : dès que l'on commence à briller en étant jeune, les grands clubs ou les structures de scouting importantes les repèrent et viennent les prendre.

M. Pont ajoute que les agents et les recruteurs d'autres clubs viennent repérer les talents pendant les matchs du week-end et vont s'adresser aux parents, ce qui fait que Servette perd ses talents, souvent très jeunes, vers 14 ans. Cela crée pour certains des choses extraordinaires, mais il y en a pour qui cela se passe mal, car ils ont été déracinés de leur environnement social, de leur école, etc. C'est décourageant.

M. Morelli ajoute que c'est un argument pour ces agents, qui mettent en avant la meilleure infrastructure dans laquelle les jeunes joueurs pourront s'entraîner s'ils viennent dans un autre club.

Un commissaire (LC) demande combien de temps le Servette peut tenir dans la situation actuelle si le dossier des Evaux traîne.

M. Morelli répond que le Servette ne tient déjà plus aujourd'hui. Actuellement, le Servette dépend du bon vouloir de certaines communes qui peuvent les héberger ponctuellement. Il est hallucinant de voir qu'une équipe professionnelle se change ailleurs que sur le terrain où elle va jouer, puis se déplace par ses propres moyens pour se rendre sur le terrain.

M. Pont ajoute que c'est extrêmement difficile. Si le cas des Evaux va jusqu'au Tribunal fédéral – ce qui est déjà prévu dans le budget – il y en aura encore pour 6 ans. De là, il faudra absolument faire quelque chose à Balexert, car la situation est invivable.

Un commissaire (UDC) demande ce qui est prévu au niveau des vestiaires et des douches à Balexert.

M. Morelli répond qu'il n'y a rien de prévu. Des discussions ont été lancées pour les deux, mais il n'y a rien de concret. Deux containers ont été rajoutés, payés par leur mécène. Ils vont essayer de trouver les moyens financiers pour rajouter un container afin de faire le flochage des maillots.

Un commissaire (UDC) demande s'il est possible de mettre des containers sur le restaurant pour gagner de la place.

M. Morelli relève qu'il n'est pas technicien et ne peut donc pas donner de réponse à cette question.

Un commissaire (Ve) demande si, dans le cas où les Evaux ne se font pas, ce serait une solution d'envisager ce qui se fait par exemple dans des institutions culturelles qui donnent des cours dans différents lieux du canton, en trouvant des accords au cas par cas avec les communes, partant du principe que la plupart des jeunes de l'académie sont en sport-études et ont des horaires d'entraînement différents.

M. Morelli répond qu'il y a trois grands challenges : le premier est la sécurité des jeunes qui doivent se déplacer entre les sites. Un autre est celui de l'appartenance : il est important que les collaborateurs puissent échanger entre eux au sujet des situations des joueurs, avec les différents spécialistes, etc. Si tout est éparpillé sur le canton, il sera très difficile de mettre cela en place. Enfin, il y a l'aspect logistique : il faut pouvoir stocker le matériel. Il ne serait pas efficace d'augmenter la complexité ainsi.

M. Pont ajoute que tous les clubs sont à l'étroit aujourd'hui. Il est très en souci à ce sujet. Le Chênois accueille l'académie des filles. Le club n'étant pas extensible, il commence à refuser des enfants. Carouge, qui héberge la première équipe professionnelle, a dû supprimer une équipe, en lien avec le futur projet aquatique qui va nécessiter de supprimer un terrain.

Un commissaire (MCG) demande si un déclassement de zone agricole pourrait être une solution.

M. Pont répond que si c'était de manière sûre la voie la plus rapide, ils seraient pour.

### **Séance du 30 janvier 2024**

**Audition de M. Mikaël Meyer, DT, M. Eric Zellweger, DT, M. Jean-Luc Gauthey, DT, et M. Cyril Brungger, DCS**

#### ***Surfaces d'assolement***

M. Zellweger rappelle que la thématique des SDA est liée à une politique fédérale de protection des terres arables. Les cantons ont pour mission de la mettre en œuvre. Il commence par définir ce que sont les SDA : ce sont les meilleures terres arables (avec une bonne profondeur de terre, qui font minimum 1 ha, qui ne sont pas dans des pentes trop importantes, et en dessous d'un certain plafond de pollution). A l'origine, il s'agissait d'avoir une sécurité d'approvisionnement nationale en termes de surfaces.

Le tout est inscrit dans un plan sectoriel des SDA du Conseil fédéral. Il a été révisé, avec une adoption dans sa nouvelle version en 2020. Les grands principes ont été reconfirmés il y a peu de temps. Dans la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de 2014, la protection des SDA a été inscrite de manière plus forte dans la loi. Les cantons assurent le respect du quota via un inventaire SDA mis à jour annuellement et une planification du territoire conforme. Le quota pour Genève est de 8400 ha.

En 2014-2015, avec la nouvelle LAT, les choses se sont concrétisées, car on y définit le principe du développement vers l'intérieur, afin d'arrêter l'expansion de la ville sur la zone agricole. Le canton s'est doté d'une cellule interdépartementale avec toutes les politiques publiques à incidence sur les SDA.

Cette cellule a plusieurs missions, comme tenir à jour l'inventaire des SDA et réaliser un monitoring progressif des SDA, permettant d'anticiper le quota cantonal en fonction des projets inscrits dans la planification. La cellule rend des comptes au Conseil d'Etat et à la Confédération. L'inventaire des SDA est une photographie de la situation des SDA et de la zone agricole. Il est mis à jour annuellement par les services du DT, avec validation du Conseil d'Etat. Ce n'est pas un plan d'affectation, c'est une information administrative indiquant les secteurs où l'on rencontre les surfaces répondant aux critères SDA.

L'inventaire évolue en fonction de l'aménagement du territoire. Un graphique montre les gains et pertes de SDA entre 2015 et 2022. En 2015, le canton comptait 8527 ha de SDA, à fin 2022 il en comptait 8457 ha. Il y a donc une réserve de 57 ha. En tant qu'office planificateur, la question de la réserve qu'ils auront après la réalisation des différents projets prévus les intéresse. Pour cela, ils font un monitoring prospectif.

Les surfaces perdues sont prises en compte, avec un horizon de réalisation. Il y a la même chose pour les gains, avec un plan d'actions pour récupérer des SDA. Un graphique montre les résultats de ce monitoring couvrant la période 2015-2040. Ils travaillent avec divers scénarios. Une des variantes est la réalisation de la totalité des projets planifiés (maximaliste). La réalité est différente, donc ils ont introduit des taux de réalisation différents (environ 75% des projets de pertes et de gains).

Le monitoring montre qu'à l'horizon 2030, qui correspond à l'horizon du plan directeur cantonal (PDCn), on passe très largement en dessous du quota minimum de 8400 ha. Il y a finalement peu de différence entre le scénario maximaliste et le scénario réaliste : dans les deux cas, le quota n'est pas respecté. On voit que le PDCn tel qu'il a été validé par la Confédération en 2019 ne tient plus debout : on n'arrive plus à réaliser les projets, ni à respecter le cadre fédéral de protection des SDA. C'est une situation inédite.

Cela est dû à des ajustements techniques et à l'inscription dans le monitoring de nouveaux projets qui ne figuraient pas dans le PDCn : des décharges, qui ont des emprises temporaires sur les SDA, mais qui sont quand même une perte nette, car elles devront être maintenues pendant plusieurs décennies.

Il va donc falloir revoir la planification, puisque nombre de projets risquent d'entrer en conflit avec les objectifs SDA. Les services de l'Etat ont engagé une grande réflexion sur la révision du PDCn.

Un premier exercice vise à redéfinir la vision du territoire à l'échelle du Grand Genève, qui va donner la matière première pour retravailler la vision à l'échelle du canton. Ce sera la grande occasion pour retrouver les équilibres. Cet exercice va toutefois prendre du temps. Il faut donc engager une réflexion à plus court terme pour faire avancer les projets sans pour autant compromettre les objectifs SDA. En août 2023, le Conseil d'Etat leur a donné le mandat de réviser la stratégie SDA. Les premières orientations ont été communiquées au Conseil d'Etat. Deux orientations se présentent sur le principe au canton : renégocier le plan sectoriel SDA avec la Confédération, ou réviser la stratégie cantonale.

S'agissant de la première orientation, la fenêtre qui s'était ouverte durant les travaux préparatoires de 2017-2020 n'a pas abouti : aucune des demandes du canton n'a trouvé grâce. La Confédération n'entre pas en matière pour négocier les quotas entre les cantons, et ne veut pas rediscuter des quotas tant qu'il n'y a pas de carte des sols couvrant l'ensemble du territoire national. Le travail a été lancé pour établir ces cartes, qui seront disponibles dans 20 à 25 ans. On peut donc difficilement s'appuyer sur cette orientation. Il faut attendre d'avoir une vision consolidée du développement du territoire à l'horizon 2050 pour espérer négocier une vraie adaptation du cadre avec la Confédération.

Concernant la deuxième orientation (révision de la stratégie cantonale), il y a trois axes : recadrer les objectifs, identifier de nouveaux gains SDA, réduire les emprises SDA des projets du monitoring. Pour ce qui est du recadrage des objectifs, ils ont prévu un horizon à 2050 et de ne pas se contenter d'une ligne qui arrive à zéro : il faut prévoir une marge de sécurité, car le territoire évolue aussi pour des raisons non maîtrisées, comme l'évolution de la couverture végétale (progression de la forêt) et les affectations illicites.

Ils vont aussi être amenés à conditionner les pertes à des gains prévus. S'agissant de la réduction des emprises SDA des projets, le minimum est quasiment déjà atteint aujourd'hui : il va donc falloir revoir un pourcentage important des projets à perte. A court terme, il va falloir identifier les projets pour lesquels il y a des garanties à donner quant à leur réalisation (en raison d'engagements politiques, d'un état d'avancement poussé, etc.). Enfin, le travail sur la nouvelle stratégie cantonale se fait maintenant ; ils espèrent pouvoir la soumettre au Conseil d'Etat d'ici fin 2024. Cette stratégie va leur indiquer comment ils vont travailler, mais ne fournit pas encore toutes les réponses à la question du choix des projets à retenir ou à abandonner.

Un commissaire (PLR) souhaiterait un rappel des critères de définition d'une SDA. Par ailleurs, il va y avoir un vrai problème au niveau de la construction à Genève. Il estime que les projets ne sont pas assez denses, notamment car les communes ou certains partis ont un pouvoir de nuisance important pour maintenir la densité faible. La population genevoise va devoir aller vivre ailleurs, car il n'y aura plus de logement sur le canton. Il demande s'il est envisageable d'acheter des SDA auprès d'autres cantons et, sur les dernières années, combien de SDA ont été mangées par de la végétation.

M. Zellweger répond que les critères de définition des SDA sont : la profondeur (minimum 50 cm), le niveau de pollution, la pente (en dessous de 18%), les zones climatiques (Genève n'est pas concerné, car tout le canton se trouve dans les zones climatiques adéquates ; la question se pose plus en



montagne), et la superficie d'un seul tenant (minimum 1 ha pour être exploitée par des machines agricoles).

Concernant l'achat de SDA, il a été décidé que le plan sectoriel n'introduise pas un principe d'échange de SDA entre cantons. Quant à la végétation, il n'y a pas eu l'intention de faire une mise à jour très précise de l'inventaire pour aller chercher les distances à la forêt. Les distances définies en 1992 ont été gardées. Il n'y a pas eu de perte directement liée à une évolution spontanée de la forêt. En revanche, il y a eu des pertes de SDA liées à des compensations environnementales dans certains projets.

Un commissaire (PLR) revient sur la question de la densification et la nécessité qu'il y aura à aller habiter ailleurs, en raison du manque de logements. Ce dernier va aussi induire une hausse importante des prix.

M. Zellweger répond que la densification est thématifiée dans la vision territoriale transfrontalière (VTT) sur laquelle ils travaillent actuellement. Ils prennent les projections à 2050, avec une hausse de 150 000 habitants supplémentaires, et identifient des secteurs de densification dans la zone à bâtir existante pour permettre l'accueil de ces 150 000 personnes.

La planification actuelle a prévu plusieurs milliers de logements, comme à Bernex ou à Perly-Certoux, qui vont potentiellement être revus pour un besoin de préserver des SDA. Ce sont des équilibres à trouver dans le cadre du prochain PDCn.

M. Gauthey explique que le canton est tenu de justifier l'utilisation optimale du sol lors de projets avec des extensions sur zone agricole. Il y a une obligation de notifier à la Confédération, qui vérifie que les densités projetées atteignent un niveau suffisant pour être considérées comme une utilisation optimale. Il y a donc déjà un regard de la Confédération pour vérifier qu'il n'y a pas de gaspillage. Cela laisse ensuite une latitude au canton pour aller au-delà de ce qui peut être reconnu comme suffisant par la Confédération. L'essentiel du potentiel que le PDCn futur devra travailler concerne les zones à bâtir existantes.

Un commissaire (PLR) demande pourquoi l'Etat n'adopte pas une position très claire sur la base de la loi, qui permet justement de densifier.

M. Gauthey relève que c'est en effet un débat politique et que le conseiller d'Etat sera davantage habilité à répondre.

Un commissaire (Ve) demande à partir de quel moment on considère qu'il y a une perte de SDA : au moment du déclassement ou dès la construction ? Il demande également à quoi sont dues les grosses pertes en 2017 que l'on voit dans le graphique. En outre, un certain nombre de parcs sont en SDA ; il

demande si c'est bien le cas et si l'on ne ferait pas mieux de toiletter cela et de ne pas les considérer comme des SDA.

M. Zellweger explique que, jusqu'à présent, la SDA était considérée comme perdue dès que le déclassement était voté. La Confédération n'était pas d'accord avec cela ; c'est seulement au stade du PLQ que le secteur devient de la zone à bâtir. Le canton a donc corrigé cela au moment de l'inventaire. Ils ont identifié tous les secteurs en zone de développement qui étaient sans PLQ et libres de constructions ; ils les ont réintégrés dans l'inventaire, mais avec une valeur 0. S'ils avaient eu une valeur 1, cela aurait pu coïncider au moment du PLQ.

Il s'agissait de donner une stabilité à ces projets. Concernant la perte de 2017, de mémoire, il lui semble qu'il s'agissait principalement de deux grands déclassements à Bernex. S'agissant des parcs, ils ont effectivement intégré dans l'inventaire en 2014 quelques périmètres dans des parcs. Il rappelle que la SDA est un constat d'un état de fait physique sur le terrain ; cela a permis de trouver quelques SDA à cette période et de garder un équilibre. Il pense néanmoins que ce sont des actions qui appartiennent au passé ; depuis, avec la révision du plan sectoriel, la Confédération a précisé les choses et exclut ce genre de mesures.

Un commissaire (Ve) évoque la Susette, qui est en zone industrielle et artisanale depuis longtemps, mais est exploitée comme zone agricole depuis longtemps. Il demande si cela est considéré comme SDA.

M. Zellweger répond par la négative.

Un commissaire (UDC) revient sur la question de la vision territoriale transfrontalière (VTT). Il demande ce qu'il en est des infrastructures. Il demande s'ils sont maintenant beaucoup plus précis au niveau des PLQ en intégrant les infrastructures futures, par exemple les écoles.

M. Gauthey répond que c'est l'un des axes de travail dans le cadre de la VTT et du prochain PDCn. Il y a les besoins cantonaux d'une part, mais il s'agit aussi de travailler avec les communes. Cette pratique s'affine avec le temps. Les besoins scolaires et sportifs sont importants au niveau communal. Il faut anticiper au niveau spatial et économique. Des cellules coordonnent les besoins au niveau cantonal. Ces dernières années, les communes ont davantage ce réflexe de réserve, bien plus que les années précédentes.

Des PLQ avancés sont désormais rattrapés par des besoins de réserve pour les communes. Ce besoin sera au cœur du travail dans le cadre du prochain PDCn. Il est aussi question d'infrastructures routières, d'éléments de renaturation, de mobilité douce, etc. Il faut anticiper tout cela dans le cadre du monitoring, dans la mesure où ces aspects sont aussi consommateurs de SDA.

Un commissaire (UDC) évoque les besoins en termes d'infrastructures sportives. Il demande si les études vont intégrer une anticipation dans ce domaine-là, avec par exemple des mutualisations.

M. Brungger répond que la loi sur la répartition des tâches (LRT) fait que la construction d'infrastructures sportives est essentiellement communale. Le canton s'occupe des grandes infrastructures comme le pôle football. La limite de la LRT est qu'il y a un manque de vision supérieure au niveau de la planification intercommunale. Le canton aide à la planification, il est garant de l'inventaire de toutes les infrastructures, permettant d'identifier l'existant et les projets. Il faut tenir compte de l'évolution des besoins, avec des sports qui augmentent ou qui diminuent en termes de pratique, et adapter les infrastructures sportives en corrélation. En outre, on constate qu'il n'est pas évident de faire aboutir des projets intercommunaux. Il est difficile de mettre d'accord des communes sur une répartition de financement au niveau de l'exploitation.

Un commissaire (LC) évoque le fait qu'il y a 10 050 ha de surface agricole utiles à Genève, dont 8400 de SDA. Il demande s'il y a une réserve dans ces 1600 ha autres que des SDA.

M. Zellweger répond qu'il n'y a pas une analyse fine sur ce point, mais que le choix avait été fait de ne pas intégrer la vigne dans l'inventaire SDA, en raison d'incertitudes sur le niveau de pollution. Pour le reste, il ne serait pas en mesure de réponse maintenant. En revanche, il a des doutes qu'en faisant le comparatif, on découvre des SDA qui n'auraient pas encore été repérées à ce jour.

Un commissaire (LC) demande quel est le degré de protection de ces surfaces autres (le solde de 1600 ha), et quelle est leur affectation. Il s'agit surtout de savoir quelle est la réserve disponible pour d'éventuels projets.

M. Zellweger reviendra auprès de la commission avec une réponse.

### ***Pôle football – évaluation environnementale stratégique***

M. Meyer explique qu'il s'agit d'une étude multicritère qui a eu lieu entre 2020 et 2021, un an après le refus du projet du Pré-du-Stand par la population. La décision de retenir le site de la Crotte-au-Loup a été prise en 2021. Il s'agissait de répondre à deux questions : celle de l'opportunité de l'implantation d'un pôle foot, et celle de savoir quel était le périmètre pertinent pour poursuivre les étapes de planification. Ils ont fait une extraction de tous les sites du canton de plus de 5 ha, plats, dans l'empreinte urbaine.

Sept sites ont été identifiés : la Bécassière à Versoix, Genthod, Grand-Saconnex (le Pré-du-Stand), Vernier (centre sportif), la Crotte-au-Loup, un site

aux Evaux, et Belle-Idée. Un diagnostic a été fait pour chacun des sites. Sur la base de certains thèmes et critères, une note peut être attribuée à chaque site. Un mandataire externe a mené l'étude et les résultats ont ensuite été vérifiés par l'administration cantonale. Les forces et faiblesses de chaque site sont évaluées, ainsi que la faisabilité d'un projet à cet endroit. A l'issue de l'étude, une recommandation a été émise quant au site le plus favorable, puis il y a eu une décision.

Le site de Belle-Idée n'a pas été retenu, car un autre programme était identifié (déclassement pour un retour à la SDA), et il y avait une sensibilité écologique forte (proximité Seymaz).

Le site de Champs-Chavannes à Genthod n'a pas été retenu, car il est très peu desservi par les transports publics, et il y avait également un autre programme prévu (déclassement pour restitution à la zone agricole, avec un gain potentiel de SDA). De plus, la commune de Genthod souhaitait mettre un équipement communal sur une partie du site.

Le site de la Crotte-au-Loup est ressorti, car il n'a aucun impact sur la SDA et permettait à l'époque de regagner de la SDA. Ce projet permettait de mettre 5 terrains de football et de déplacer les jardins familiaux de Satigny en les relocalisant sur ce site en zone à bâtir, permettant ainsi de reconstituer 6 ha de SDA à Satigny. L'évaluation a fait ressortir ces aspects, mais avec quelques vérifications à opérer dans les suites des études et une vigilance vis-à-vis du voisinage. Ce dernier aspect est toutefois valable pour tous les sites.

Le site du Pré-du-Stand est également bien ressorti dans l'évaluation, à peu près équivalent à la Crotte-au-Loup, mais la différence est qu'il est en zone agricole et que le projet consommerait plus de 12 ha de SDA. De plus, on était en 2020, soit un an après l'échec du projet dans les urnes. En termes d'opportunité et de risque, il était donc politiquement peu favorable de retourner sur ce site. Le site des Evaux (partie attenante au projet actuel sur les Evaux) n'était pas très bon, car il permettait de réaliser seulement un demi-programme (3 terrains) et consommait de la zone agricole et des SDA.

Le site de la Bécassière à Versoix est bien ressorti dans l'évaluation, mais ne permettait pas de réaliser un programme complet. Une modification de zone est en cours sur ce secteur, sur initiative communale. Le projet a été gelé, et a été réactivé plus récemment. Au moment de l'étude, ce site n'a pas été retenu, malgré ses qualités. Il y avait un impact sur la zone agricole et les SDA.

Concernant le site du centre sportif de Vernier, l'idée était de mutualiser pour compléter la zone de verdure existante à destination d'équipements sportifs avec 4 terrains. L'idée de mutualiser était intéressante, mais on ne pouvait pas faire un programme complet. Sur la base de l'évaluation, c'est le

site de la Crotte-au-Loup qui s'est avéré le meilleur. Les autres bons sites étaient intéressants, mais ne permettaient pas un programme complet (5 terrains à l'époque, désormais 6 terrains).

Un commissaire (UDC) relève qu'une opposition des riverains était déjà identifiée pour la Crotte-au-Loup. Il demande comment cela se fait alors que, quelques années plus tôt, tout avait été négocié et tout semblait bien parti. Quant au projet actuel, il comprend qu'il pourrait y avoir 6 terrains sans expropriation.

M. Meyer précise que l'ensemble des plans présentés n'a aucune valeur de projet ; ce sont des illustrations du potentiel des sites. Dans la 2<sup>e</sup> évaluation environnementale stratégique qui a été menée sur la Crotte-au-Loup, une illustration avec 6 terrains a été faite, sans expropriation en zone villas bâtie. Le principe de base qui avait été discuté avec la commune était de ne pas empiéter sur les zones villas bâties. Il montre sur le SITG que la zone est entièrement en zone 5 non constructible pour du logement. Ce site était donc très intéressant, car il était en zone à bâtir, mais non constructible.

Les jardins familiaux de Satigny, eux, sont actuellement entièrement en zone agricole. En 2010-2014, le Pré-du-Stand et la Crotte-au-Loup étaient concurrents pour le projet de pôle football, et le Conseil d'Etat a choisi le Pré-du-Stand. Dès lors, ils ont travaillé avec la commune sur la Crotte-au-Loup pour une nouvelle affectation des parcelles. Ils ont développé une image directrice qui visait à relocaliser sur ce site l'entier des jardins familiaux.

Cela a été présenté à la commission dans le cadre du projet de barreau routier de Montfleury, qui a un impact sur les jardins familiaux. La solution était de mettre les jardins familiaux dans la zone à bâtir disponible à la Crotte-au-Loup, permettant de retrouver de la zone agricole et des SDA à l'emplacement actuel des jardins familiaux.

En 2019, quelques jours avant la votation sur le Pré-du-Stand, il y avait donc une image directrice validée pour la relocalisation des jardins familiaux à la Crotte-au-Loup. Ensuite, il y a eu l'échec du projet du Pré-du-Stand. L'évaluation environnementale stratégique a ensuite démarré, en tenant compte de tous les sites encore inoccupés. Ils ont cherché à mutualiser les projets : 5 terrains plus les 6 ha de jardins familiaux faisaient donc 11 ha, ce qui fonctionnait et a donné lieu à cette image-là proposant 5 terrains de foot et les jardins familiaux. Depuis, les choses ont évolué : il y a un besoin de 6 terrains de foot, et la commune de Vernier s'est manifestée vivement pour qu'il n'y ait pas forcément les deux projets (pôle foot et jardins familiaux) ensemble sur ce site.

Un commissaire (UDC) demande ce qu'il en est au niveau des accès depuis la route, par rapport aux riverains.

M. Meyer répond que le site est très bien connecté au réseau primaire puis à l'autoroute, avec le barreau routier. Un bus à haut niveau de service va arriver dans ce secteur. L'accès au site se fera par la route de Peney. La gêne vis-à-vis des riverains est relative. Il y a une gêne importante pour les personnes habitant au chemin des Bouleaux, mais pas pour le reste.

Un commissaire (UDC) demande si des mesures comme une voie verte ou des murs antibruit sont envisagées pour trouver des solutions vis-à-vis des riverains qui se prononcent contre le projet.

M. Meyer répond qu'ils en sont à ce stade à une image directrice, avec les principes structurants. L'étude de faisabilité va démarrer le trimestre prochain. Il n'y a encore rien de consolidé, mais les principes évoqués par le député font partie de ceux qu'ils cherchent à développer. Il précise que l'image directrice n'a pas encore été présentée au Conseil d'Etat, elle le sera le mois prochain voire en mars.

M. Gauthey ajoute qu'il y a des échanges réguliers avec les riverains, permettant d'identifier les points sensibles sur lesquels travailler. Aujourd'hui, cela est loin d'être mûr, mais ce sont des points de vigilance qui les accompagnent dans leur travail.

Un commissaire (UDC) demande ce qu'il en sera pour les jardins familiaux.

M. Meyer répond qu'ils ont trouvé une solution pour les 30 jardins directement impactés par le barreau routier, le reste va demeurer à l'emplacement actuel.

Un commissaire (S) s'enquiert de la variante sur laquelle ils travaillent aujourd'hui : la superficie est de 11 ha, les jardins familiaux de 6 ha ne sont plus dans la variante. Il demande combien la dimension sport occupe d'hectares sur le total de 11 ha.

M. Meyer répond que le projet occupe l'entier des 11 ha. Un terrain fait environ 8000 m<sup>2</sup> : il y en a six, puis il y a tout ce qui accompagne le projet, comme un bâtiment, du stationnement, de la végétalisation... Une variante est d'avoir une ceinture végétale pour qu'il y ait un maximum de distance entre la zone villas et les équipements sportifs. Une autre variante cherche à amener de la végétation à l'intérieur du site, avec de l'ombrage sur le terrain, une ambiance plus confortable pour les usagers, etc.

M. Gauthey ajoute qu'il y a tout un aspect de gestion de la topographie.

M. Meyer précise qu'il y a 19 m de topographie entre le point haut et le point bas, donc cela nécessite des mesures. Il ajoute qu'il y a le même problème sur le Pré-du-Stand.

Un commissaire (S) comprend qu'il y a environ 6 ha dédiés au sport et 5 ha de verdure, permettant de regagner de la SDA supplémentaire.

M. Meyer répond par la négative : il y a plusieurs infrastructures connexes outre les terrains, comme un chemin pour accueillir le public. La partie végétale ne représente que 2,5 ha ; tout le reste n'est que du fonctionnel pour le sport. En termes de SDA, le projet est neutre : il n'y a ni perte ni gain de SDA.

Un commissaire (S) demande quelles sont les proportions de terrains qui ne sont pas en mains publiques et quel est le nombre de propriétaires.

M. Meyer répond que l'Etat maîtrise 50% du site en termes de foncier (environ 5 ha). Il reste à acquérir la partie centrale du site. Il y a une dizaine de propriétaires privés. Une hoirie possède une grosse partie du secteur.

Un commissaire (MCG) vient sur le projet de la Bécassière. Il demande en quelle zone se trouve un certain périmètre qu'il montre sur l'ouest de la carte.

M. Meyer répond qu'il s'agit d'une forêt.

Un commissaire (MCG) demande si le seul souci avec le Pré-du-Stand est qu'il y aurait potentiellement une opposition.

M. Meyer répond que les problèmes avec ce site sont multiples. Il y a le problème des SDA et une topographie avec des talus. Par rapport au projet de l'époque, il y aurait potentiellement de la place pour un 6<sup>e</sup> terrain, mais il faut aussi prendre en compte les intentions de la commune du Grand-Saconnex, inscrites dans son plan directeur communal (PDCoM) en cours de révision. La commune souhaite maintenir ce site en zone agricole et réaliser sur la partie sud du site une extension de son équipement sportif communal. Si on souhaitait aller sur le Pré-du-Stand, il faudrait donc prévoir un terrain pour Le Grand-Saconnex, plus les 6 terrains, soit 7 terrains au total ; il n'y aurait probablement pas la place.

Un commissaire (MCG) comprend que le Pré-du-Stand et la Crotte-au-Loup peuvent tous deux accueillir six terrains.

M. Meyer le confirme. En termes de surface, les deux sont à peu près équivalents.

Un commissaire (MCG) revient sur la Bécassière. Il demande pourquoi ne pas diviser le programme, en mettant une partie de l'académie sur un site et une autre ailleurs.

M. Brungger répond que le cadre normatif d'un pôle football selon l'Association suisse de football est d'avoir un pôle centralisé, préconisant qu'il y ait les filles et les garçons au même endroit. L'idée est de centraliser l'ensemble des 22 équipes jeunes à la Crotte-au-Loup sur 6 terrains. Diviser en 4 + 2 offre peu d'avantages au niveau sportif, alors que les désagréments pour les riverains seraient sensiblement les mêmes. La stratégie du canton est de mettre l'académie à la Crotte-au-Loup (6 terrains) et les professionnels à Versoix (4 terrains). Au total, il y a donc 10 terrains.

Un commissaire (MCG) demande si une projection a été faite sur les terrains d'Aire-le-Lignon qui, sauf erreur, appartiennent à la Ville. Il pense qu'il y a là un vrai potentiel.

M. Meyer répond que l'analyse n'a pas été faite sur ces terrains.

Un commissaire (PLR) remercie les auditionnés pour le partage de ces différents documents. Il regrette que l'on se retrouve dans cette situation en raison du vote de 2019 sur le Pré-du-Stand. Il entend que la commune du Grand-Saconnex a l'intention de mettre des équipements sportifs sur ce site ; il demande s'il n'y a pas moyen d'être pragmatique et de travailler ensemble pour monter un projet, en parlant avec la commune.

M. Gauthey rappelle qu'ils travaillent dans le contexte et les délais liés à la satisfaction des besoins en termes de bâtiments scolaires. La piste de la Crotte-au-Loup est celle qui permet de répondre au calendrier face à l'urgence. Le site a plusieurs atouts, avec également des points de vigilance. L'hypothèse du Pré-du-Stand soulève beaucoup de questions : coordination avec la commune à faire émerger, capacité d'imaginer un projet combiné sur le site qui apparaît géométriquement difficile, ainsi que la question des SDA. Cela ouvre un débat beaucoup plus large qui n'est, selon eux, pas compatible avec le calendrier qu'ils doivent tenir.

Un commissaire (PLR) comprend ce raisonnement. Toutefois, la commune du Grand-Saconnex a des intentions sur le site du Pré-du-Stand. Le processus d'arbitrage vis-à-vis des SDA va de toute manière devoir se faire. De plus, sur la Crotte-au-Loup, il y a le paramètre de la résistance des riverains. Les possibilités de recours peuvent se traduire par un allongement exponentiel des délais de réalisation. Si la question du calendrier est centrale, le paramètre des oppositions devrait être placé en premier dans les risques évalués.

M. Gauthey répond qu'il n'y a pas de site sans riverains. Chaque projet de développement majeur est confronté à ces enjeux-là. Tout l'enjeu est d'arriver à en cerner les contours et d'engager le dialogue. Ce travail a déjà commencé. Le risque existe, mais on n'a pas le sentiment aujourd'hui qu'il y ait un risque plus élevé à la Crotte-au-Loup qu'ailleurs.



M. Meyer ajoute que le PDCom du Grand-Saconnex est en cours de révision. Il n'est pas encore validé.

La présidente demande si les terrains que la commune souhaiterait inscrire en zone sportive sont en SDA.

M. Meyer répond par l'affirmative. Les intentions figurant dans le PDCom sont très succinctes à l'heure actuelle, ce n'est ni localisé ni défini de manière très fine.

M. Zellweger précise que tout le périmètre est en SDA.

Un commissaire (Ve) demande s'ils savent où on en serait aujourd'hui au niveau des SDA si le Pré-du-Stand avait été accepté, et s'il aurait alors fallu renoncer à d'autres projets. En outre, il demande si, du point de vue du solde de SDA actuel, il serait envisageable de relancer le Pré-du-Stand.

M. Zellweger répond que si le Pré-du-Stand avait été accepté, la réserve serait de 57 ha moins 12,5 ha, soit environ 45 ha. Quant à renoncer à des projets, cela n'aurait pas été le cas dans l'immédiat. C'est un projet parmi de nombreux autres qui les poussent à reconsidérer aujourd'hui les équilibres.

M. Gauthey précise, pour donner un ordre de grandeur, que 12 ha représentent 1500 à 1800 logements, une dizaine de cycles...

M. Meyer ajoute que le scénario Crotte-au-Loup + Versoix est le plus limitant en termes d'impact sur les SDA, car il n'y a que l'impact de 5 ha sur les SDA de Versoix. Avec le Pré-du-Stand, il y aurait cet impact plus les 12 ha du Pré-du-Stand, soit 17 ha au total.

### ***Discussion interne***

Un commissaire (S) réitère sa proposition de la semaine dernière, à savoir qu'un groupe constitué d'une personne par parti se rassemble en marge de la plénière pour travailler sur la M 2967 afin de formuler une invite qui annulerait et remplacerait toutes les autres. Ils pourront ensuite en discuter en séance la semaine prochaine.

### **Séance du 27 février 2024**

Un commissaire (S) indique que les commissaires du groupe de travail sont arrivés à un amendement général pour la M 2967.

La présidente donne lecture de l'amendement général à la M 2967, qui annule et remplace les invites originales :

à soutenir la stratégie visant à offrir des infrastructures foot dignes du Servette, et notamment à :

- reloger l'académie du Servette sur le site de la Crotte-au-Loup à Vernier pour la formation de la relève ;
- installer les équipes professionnelles sur le site de la Bécassière à Versoix ;
- débloquer le dossier pour une solution transitoire aux Evaux ;
- rénover dans l'intervalle le pôle football de Balexert,

invite le Conseil d'Etat:

- à intensifier ses travaux avec toutes les parties prenantes afin d'obtenir des résultats dans les meilleurs délais ;
- à présenter à la commission des travaux chaque année un rapport sur l'avancement de ces dossiers. »

Un commissaire (S) précise que l'amendement général ne touche que les invites.

Cet amendement sera revu quand à sa forme.

### **Séance du 26 mars 2024**

Un commissaire (S) indique que la seule issue qui paraissait souhaitable à la M 2967 était d'avoir un texte qui ne divise pas. Le club et son association avaient fait comprendre qu'il faudrait que le Grand Conseil évite de se diviser sur ce point et de donner des directions divergentes. C'est dans cet état d'esprit que les commissaires se sont réunis il y a deux mois. Toutes les demandes avaient été intégrées. M. Gorgone avait relevé qu'il n'y avait pas une très forte cohérence interne des invites, mais le député pense toutefois que l'on peut vivre avec le texte en l'état. La seule raison d'être de cette motion serait d'être votée à l'unanimité aux extraits. Si tel n'était pas le cas, il suggérerait de laisser cet objet en suspens devant la commission. La troisième option serait un éventuel retrait de la part des auteurs.

Un commissaire (PLR) relève qu'il y a des points sur lesquels on revient en permanence, en fonction d'objectifs partisans, pour essayer de trouver un consensus. Ici, le consensus est biaisé, car il n'y a pas plus de chances que le projet se réalise à la Crotte-au-Loup que cela se fasse aux Evaux ou au Pré-du-Stand. Il comprend que le Conseil d'Etat ne souhaite pas revenir sur le Pré-du-Stand, vu qu'il a essuyé un échec sur ce dossier. Personnellement, il a des doutes quant au fait que la Confédération ne soit pas d'accord pour un déclassement du Pré-du-Stand.

Il pense qu'il y a une volonté du Conseil d'Etat de dire aux associations et aux parties prenantes que « c'est cela ou rien ». Le député pense que c'est une erreur immense de ne pas reprendre le projet du Pré-du-Stand. Selon des informations dont il dispose, il a l'impression que ce projet pourrait être repris. Certains partis n'en veulent pas, pour différentes raisons. Pour sa part, il pense que les solutions actuellement envisagées auront un fort impact environnemental, car elles sont loin des infrastructures routières ou parce qu'il y aura de toute façon la nécessité de construire, démolir, reconstruire, etc.

La rénovation du Renard va coûter aussi cher qu'un cycle neuf, sauf qu'on pourra y mettre moitié moins d'élèves. Ensuite, il faudra quand même travailler sur les Evaux, en mettant des installations provisoires qui vont coûter très cher. Le site sera détérioré pendant de nombreuses années, le temps que la Crotte-au-Loup soit prête. Enfin, les riverains de la Crotte-au-Loup vont fermement s'opposer au projet. Le député est désolé de la manière dont ce sujet est traité. C'est un sujet éminemment politique, et tout le monde n'a pas la même approche des différents enjeux. Il rappelle que seulement 9 voix ont fait rater le projet du Pré-du-Stand, qui est un projet quasiment clé en main si le département reprend contact avec les acteurs concernés. Si toute la commission souhaite voter cette motion, soit, mais il est très peu convaincu du résultat. A titre personnel, il ne votera pas en faveur de cette motion, car il estime que ce n'est pas la bonne méthode. Il est convaincu que le Servette serait tout autant d'accord si le parlement lui annonçait qu'il est favorable au projet du Pré-du-Stand.

Un commissaire (LC) relève qu'une grande partie des propos du député (PLR) est vraie. Aujourd'hui, il y a différentes options qui ont été prises. Soit on continue à tourner en rond, soit l'on va au bout de ces options, en poussant dans une direction claire, à savoir les Evaux, puis la Crotte-au-Loup avec une partie à Versoix. Personnellement, il avait soutenu le Pré-du-Stand à l'époque, il n'est pas sûr qu'il le referait maintenant. Or, une chose a changé depuis : il faut maintenir le quota de SDA. Il existe une possibilité, ce serait de déclasser la Crotte-au-Loup en zone agricole pour faire un échange de zone agricole au Pré-du-Stand. Cela donnerait lieu à 5 à 10 ans de négociations sans aucune garantie. Lors des travaux de la commission, il a été décidé de suivre les attentes du club, qui demande simplement d'avancer.

C'est à ceux qui gèrent le dossier, à savoir le département, de concrétiser sur les Evaux et de persuader les riverains de la Crotte-au-Loup. Cette motion n'est certes qu'une déclaration d'intention, mais il ne sert à rien de continuer à tourner en rond. Il incite cette commission à voter cette motion et à laisser la responsabilité au département d'avancer dans les meilleurs délais. Le Centre

en a discuté en caucus et est prêt à soutenir la motion amendée selon la proposition des commissaires.

Un commissaire (UDC) demande formellement de voter ce soir. Il abonde dans le sens de son collègue LC. La stratégie a bien été expliquée : les Evaux sont une solution provisoire pour 10 ans. Il faut prévoir une autre solution pour Balexert. La Bécassière à Versoix devrait arriver en premier, mais cela concerne uniquement le secteur professionnel. Pour les jeunes, avec Genève Education Football, il faut agir.

Un commissaire (Ve) pense que c'est une question d'appréciation des chances d'une option versus une autre, que chacun a. Il est important de donner toutes ses chances à l'option de la Crotte-au-Loup, c'est ce que dit cette motion. Il est très favorable à pouvoir voter ce soir. Il souligne qu'il est aussi important de ne pas mettre dans le rapport tous les détails des doutes de chacun, afin que les opposants à la démarche qui sera retenue ne puissent pas trop s'appuyer dessus.

La présidente relève que ce débat montre à quel point l'impact de l'échec du Pré-du-Stand est durable. La motion de commission est un message que le parlement passe au club. Pour tenter d'avoir une unanimité et de transmettre un message positif, elle propose d'attendre le résultat juridique des Evaux.

Un commissaire (S) serait enclin à suivre cette proposition, si cela permet d'obtenir une unanimité. La procédure juridique devrait aboutir d'ici à cet été.

Un commissaire (Ve) souhaiterait savoir si c'est une abstention ou un refus de la part du député (PLR). Par ailleurs, si les Evaux échouent, il sera d'autant plus urgent d'avancer sur la Crotte-au-Loup.

Un commissaire (MCG) indique que le groupe MCG est favorable à geler cette proposition de motion en attendant la décision de justice.

La présidente met aux voix le gel de la M 2967 en attendant la décision juridique concernant les Evaux :

Oui :	9 (3 S, 2 MCG, 4 PLR)
Non :	2 (1 Ve, 1 LC)
Abstentions :	4 (1 Ve, 1 LJS, 2 UDC)

*Le gel de la M 2967 est accepté.*

## Séance du 19 novembre 2024

### Discussion interne

Un député (S) explique qu'un groupe de députés a été formé il y a une année avec un représentant de chaque groupe. Il indique que ces députés ont

débouché sur une première variante d'amendement sur la base de laquelle M. Gorgone a formulé des remarques de forme. L'après-midi même, il a reçu un appel d'un commissaire UDC qui lui a suggéré d'intégrer une invite faisant référence au Pré-du-Stand, ce qui est une bonne idée puisque cela permet de faire un lien avec la position contrariée du PLR. Il y a donc une nouvelle invite qui intègre cette référence au Pré-du-Stand.

Un commissaire (UDC) indique que c'est un dossier compliqué avec un projet à tiroirs puisqu'il y a 3-4 lieux déterminés : le centre sportif de Balexert, la Crotte-au-Loup, la Bécassière à Versoix et le Pré-du-Stand au Grand-Saconnex. Concernant la Crotte-au-Loup, malgré l'achat d'une parcelle par l'Etat, ce projet ne se fera pas avant 2032-2034, sans compter les potentielles oppositions. Concernant la Bécassière, alors que la commune de Versoix est d'accord de faire 2 nouveaux terrains, on parle de 2030. Il serait possible d'aller beaucoup plus vite, puisque les propriétaires sur la commune de Versoix sont d'accord et, avec un peu de bonne volonté, les démarches d'aménagement à prévoir pourraient être faites beaucoup plus rapidement. Le Pré-du-Stand est en réserve au cas où.

Il indique avoir vu beaucoup de monde au niveau du club et de l'Etat et il est possible d'avancer sur ce dossier. Concernant les Evaux, il y a des oppositions. Il y a eu une partielle victoire de l'Etat au tribunal, mais uniquement sur une partie du dossier et le reste du dossier est revenu en arrière au Tribunal administratif. Il risque d'y avoir de nombreux recours de la part de la commune d'Onex et des riverains d'Onex qui iront jusqu'au bout, ils sont donc partis pour 10 ans d'oppositions. Le projet des Evaux était calibré à environ 20 millions et, au sein de ce montant, il y a la construction d'un bâtiment en kit en bois de 800 m<sup>2</sup> qui devrait contenir le réfectoire, les secrétariats, les vestiaires, etc.

Ces éléments de préfabriqués sont déjà prêts et, si la motion était votée ce soir, il serait possible d'aller de l'avant avec la démolition de Balexert assez vite. Le bâtiment en préfabriqué pourrait se trouver sur le parking provisoire à côté de l'école. Le Servette FC a besoin de 10 terrains et ils n'en ont que 5 à l'heure actuelle. Le but est d'avancer dans ce dossier pour permettre au club de travailler dans de bonnes conditions. Il demande donc aux députés de voter cette motion avec le sous-amendement. Il remercie le député (S) pour tout le travail qui a été fait et qui laisse la porte ouverte à une invite sur le Pré-du-Stand, même si cela risque d'être compliqué au niveau des SDA.

Un commissaire (LC) indique qu'il faisait partie du groupe qui a élaboré cet amendement. L'adjonction du Pré-du-Stand est une discussion très ancienne autour de cette table et il est surpris qu'elle vienne du PLR étant donné qu'on parle de densifier les m<sup>2</sup> disponibles sur le terrain. Au nom de son

groupe, il s'abstiendra sur cette motion. Il trouve cela dommage, car il est favorable au Servette, mais l'option du Pré-du-Stand n'est pas acceptable pour lui, car 12 hectares de SDA à Genève lui paraissent ingérables.

Il est conscient de la nécessité d'avancer sur ce dossier et pense que ce serait bien que la motion sorte.

Un commissaire (PLR) indique que le PLR a toujours été en faveur du Pré-du-Stand et que cela n'est pas nouveau. Ce n'est pas une question de densification, car rien ne peut être fait là-bas. Il est impossible de construire des logements, sauf à la condition de payer des indemnités à cause du bruit des avions. Il dit qu'il est possible qu'à terme, ils puissent construire des logements, si le travail de sape de certains au sein du parlement aboutit et qu'ils suppriment l'aéroport.

Un commissaire (Ve) relève qu'il ne sait pas qui demande cela.

Un commissaire (PLR) indique qu'il n'y a qu'à voir ce qui se dit à la commission de l'économie. Il estime que certains membres de certains groupes politiques seraient très contents de supprimer l'aéroport où d'en faire un aéroport comme la Blécherette. Il se dit très déçu de la tournure de ce dossier comme il l'a déjà dit. C'est de nouveau le chaos et c'est lamentable de traiter les choses comme cela a été fait à Genève. Il en veut à plusieurs groupes politiques qui ont tout mélangé, notamment avec l'affaire Maudet, ce qui a provoqué que le projet ne passe pas pour 9 voix. Il aurait été possible d'avoir un super équipement à cet endroit-là qui n'aurait coûté que 11 millions de francs alors que maintenant cela va coûter plus cher. Il souhaiterait aussi entendre les arguments des Verts de tout ce qui va être fait avec cela. Ils vont devoir construire pour démolir. Selon lui, le projet des Evaux est mort et ils vont devoir construire dans différents endroits, ce qui implique que tous les gens du club vont devoir circuler entre 4 ou 5 sites avec des cars.

Il estime que ce n'est pas justifiable. Il est d'accord pour dire qu'il y a un problème de SDA, mais si l'ensemble du parlement était d'accord pour effectuer le projet au Pré-du-Stand alors il y aurait une volonté politique démontrée à Berne et il serait possible de le faire. Ce n'est pas le cas, car certains ne veulent pas enlever les salades du Pré-du-Stand, d'autres disent que c'est impossible pour les SDA, mais les mêmes pensent qu'il serait possible de faire quelque chose aux Evaux alors que le PLR a dit dès le départ que cela ne marcherait pas à cause des voisins et des accès. Il estime que les mêmes problématiques se retrouvent à la Crotte-au-Loup. Il trouve incohérent d'essayer de construire ce projet à côté de gens qui n'en veulent pas, alors qu'on leur dit qu'il ne faut pas densifier à Meyrin pour préserver les vues droites.

Il indique qu'il est pour qu'il y ait quelque chose pour le Servette très vite, mais il estime que c'est impossible d'aller vite, contrairement à ce qu'a dit son collègue (UDC). Il est possible d'aller vite pour voter cette motion, mais cela s'arrêtera là. L'Etat n'est même pas propriétaire de tous les terrains qu'il faut à la Crotte-au-Loup. Il insiste que c'est au Pré-du-Stand que le projet doit être mené.

Un commissaire (LC) indique que les SDA sont globales et il est donc possible de faire des logements ailleurs et de conserver ces 2 hectares en SDA. Il rappelle que le Servette leur a demandé d'aller jusqu'au bout du bout et de changer de cap uniquement au moment où ils auront les décisions, mais de ne surtout pas changer de cap avant. Le fait de rajouter le Pré-du-Stand n'apporte rien à la démarche de cette motion qui est de dire au Conseil d'Etat d'aller jusqu'au bout, mais de se dépêcher. Il trouve dommage de rajouter ce point qui est un point de friction et qui n'apporte rien à la finalité. Il admet que cela a toujours été une revendication du PLR, mais il trouve dommage cette adjonction qui n'apporte rien à l'objectif. Il pense que tout le monde sait que cela ne va pas aller vite.

Un commissaire (Ve) indique qu'il faut faire attention à la qualité de la discussion. Quand on a recours à la caricature de l'autre, en disant que des gens veulent supprimer l'aéroport, on délégitime la parole de l'autre en le déclassant. Il faut justement ici se classer les uns les autres pour pouvoir bien discuter. Il pense donc qu'il faut essayer d'éviter de caricaturer l'autre, car ce n'est pas bon pour le climat général.

Il ajoute que ce n'est pas parce que c'est légal de supprimer de la terre agricole au Pré-du-Stand qu'on doit le faire dès qu'on le peut. Il y a déjà un risque de perdre de la terre agricole avec l'élargissement des autoroutes et avec le CERN à Choulex. Il faut donc avoir de la retenue, car la chose la plus importante qu'il est possible de léguer aux générations suivantes c'est de la terre agricole pour qu'elles puissent se nourrir. Il indique que, pour sa part, il s'abstiendra et ne s'opposera pas, car il s'agit d'une motion et ce sera au Conseil d'Etat de décider ensuite. Il souligne qu'il faut faire attention aux terres agricoles et à se respecter les uns les autres.

Un commissaire (MCG) rappelle que, lors des débats en plénière, le MCG a clairement soutenu le projet du Pré-du-Stand et a permis au PLR de passer de minoritaire à majoritaire. Il souhaite que cela soit rectifié, car il estime qu'il est facile de se débiter alors que le PLR est responsable pour l'académie de football qui aurait pu se trouver depuis de nombreuses années à la Crotte-au-Loup puisqu'à l'époque, il n'y avait aucune opposition, tout le monde était d'accord d'aller à la Crotte-au-Loup et les habitants préféreraient avoir des terrains de football que des entreprises. Le magistrat du PLR a préféré

favoriser son collègue et le site du Pré-du-Stand. Il estime qu'avant de donner des leçons, le PLR devrait balayer devant sa porte.

Il est d'accord que le projet a la grande problématique de disperser tout le monde partout, ce qui va coûter un bras. Ce n'est pas vraiment ce qu'ils veulent. Pour le MCG, le Pré-du-Stand est la solution, mais il faut encore que le promoteur de l'époque veuille retourner au Pré-du-Stand, continuer à œuvrer et offrir au canton ces terrains de football. Il n'est pas sûr que le Pré-du-Stand suffira en termes de superficie pour loger l'académie et les équipes professionnelles. Ce projet avait la possibilité d'être fait à la Crotte-au-Loup, mais certains ont refusé, comme les socialistes et les Verts, puisque le projet venait du MCG. Il estime qu'une motion ne coûte rien et qu'ils devraient la voter.

Un commissaire (PLR) indique que le problème vient de la volonté de l'Etat de basculer rapidement les terrains de Balexert pour faire le développement du cycle dont on a besoin dans ce périmètre. Ils ont eu une discussion avec le Conseil d'Etat et le Servette lors de laquelle l'Etat a voulu forcer le développement du CO Balexert et du projet de logements et a promis beaucoup de choses au Servette. Il indique qu'il y a plus d'une centaine d'enfants sur ce terrain et qu'il faudra les mettre ailleurs, alors qu'en l'état, l'Etat n'est pas capable de les mettre ailleurs. Au-delà de la question sur la Crotte-au-Loup, la réalité est que l'Etat n'est pas capable de replacer le Servette.

Il a été capable en urgence de les mettre à Vessy grâce à la Ville de Genève et il n'a pu mettre que la première équipe et pas plus. Il lui semble évident d'inclure le Pré-du-Stand, car, à ce stade, si l'on veut construire le cycle et le développement autour de Balexert, il faut trouver une solution et on ne peut pas s'interdire de réfléchir à Balexert et au-delà. Il met au défi quiconque serait prêt à expliquer, lors d'une année d'élections municipales, qu'il est favorable à la sortie du Servette et de toute l'académie de foot pour construire un cycle et des logements sans réfléchir à la question du Pré-du-Stand.

Il est d'accord avec son préopinant sur le fait qu'il ne faut pas caricaturer, mais il estime que ce sont les Verts qui ont caricaturé, lors de la campagne du Pré-du-Stand, en expliquant que les salades au Pré-du-Stand étaient de grande qualité alors que les enfants allaient mourir en devant respirer sous les avions. Il pense qu'il faut réfléchir à réexpliquer tout cela à la population en indiquant qu'il y a 2 options : ne plus vouloir le Servette à Balexert, mais dans ce cas il faut le mettre ailleurs. Il estime que c'est impossible de le faire à la Crotte-au-Loup puisque cela se trouve dans une zone villas. Il indique que le projet ne peut pas être fait aux Evaux alors qu'il n'y a qu'un petit chemin d'habitation et qu'il est donc illusoire de vouloir faire ce projet à la



Crotte-au-Loup. Il estime que le Pré-du-Stand est une option et il se réjouit d'entendre que les Verts sont favorables à ce que l'académie du Servette disparaisse au profit d'un cycle et de logements sur le site de Balexert. Il invite donc les députés à soutenir l'amendement proposé qui inclut le Pré-du-Stand.

Un commissaire (UDC) indique que la priorité est de rénover le pôle football à Balexert, car, comme le hockey sur glace avec Trèfle-Blanc, le Servette FC a le couteau sous la gorge au niveau de la formation de la part de l'ASF. Il y a des labels de niveau de formation et, si le club perd un label et les notations de l'ASF, cela implique des pertes de centaines de milliers de francs en plus au niveau du club. Il faut donc impérativement voter cette motion amendée. Il indique qu'il est un UDC anti-Berne et donc proche des paysans et des agriculteurs.

Il pense qu'il faut trouver des compromis et que le problème est qu'il y a un développement du canton qui se fait, mais avec rien de prévu pour le sport, comme c'est le cas au PAV. La population augmente et les gens pratiquent du sport. Il faut donc, dans le développement harmonieux du canton, prévoir des zones sportives. Il illustre cette difficulté par le fait que les habitants de Collonge-Bellerive doivent prendre le bus et aller à l'école de Varembe pour aller à la piscine. Il faut donc vraiment aller de l'avant puisqu'on voit que tous les projets prennent entre 15 et 20 ans à Genève. Il faut donc voter la motion avec le sous-amendement, bien qu'il comprenne que cela froisse les agriculteurs et les gens de la nature. Il faut faire un geste en faveur des sportifs du canton qui sont vraiment péjorés.

Une commissaire (S) pense qu'ils peuvent être satisfaits d'avoir une motion qui montre qu'il faut avancer sur ce sujet. Il y a évidemment différentes options qui doivent être menées en parallèle, car elle pense que le PLR a raison quant à la proximité des propriétaires de villas à la Crotte-au-Loup. Il faut donc ouvrir toutes les options, y compris celle du Pré-du-Stand. Il faut accepter cette zone comme pouvant être étudiée, car ce territoire est enclavé au milieu de la bretelle d'autoroute et de la route de Nations. Elle souhaite attirer l'attention des députés sur un élément qui montre qu'il faut étudier tout cela rapidement et avec une intelligence collective. Elle avait posé la question écrite urgente 1892 dans laquelle elle demandait quel était le coût pour la collectivité des recours et des refus de déclassement qui portaient sur la Goutte de Saint-Mathieu et sur le Pré-du-Stand et qui avaient pour conséquences l'impossibilité de construire des cycles.

Sur ces 2 objets, ce sont 263 millions qui auraient pu être épargnés si le projet du Pré-du-Stand avait été accepté en votation, si le cycle d'orientation sur le site de Balexert avait été réalisé pour la rentrée 2024 et si le projet de CO Bernex ne faisait pas l'objet d'incertitudes quant à sa mise à disposition. Il est

possible que les chiffres aient encore augmenté aujourd'hui. Elle pense qu'il y a une responsabilité de se dire que, quand on n'étudie pas les choses jusqu'au bout et quand les projets n'avancent pas, il y a toujours des coûts induits qui continuent d'augmenter. Il est juste de vouloir poser les choses sur la table, et ensuite le parlement choisira en connaissance de cause, mais en objectivant chaque site pour que la population ait toutes les données. Elle estime que ce sujet est émotionnel, mais qu'ils devraient pouvoir dépasser cela. Elle remercie les auteurs d'avoir rajouté le Pré-du-Stand et elle trouve juste de le voter. Il ne s'agit que d'une motion et elle a entendu dire que des gens envisagent de lancer une initiative populaire si le parlement ne travaille pas sur cet objet.

Un commissaire (PLR) indique qu'il y a des choses factuelles et que le sujet est devenu émotionnel parce que les gens en ont marre. Il pense que si c'était l'argent des députés, ils prendraient toutes les options et les regarderaient toutes en détail avant de décider. Puisque ce n'est pas leur argent et qu'ils sont là pour des positions politiques, certains disent non, parce que c'est de la terre agricole ou parce que c'est de la zone constructible ou juste pour le plaisir de montrer qu'on n'est pas d'accord et qu'on est dans l'opposition. Il concède que cela aurait dû être fait au Pré-du-Stand, mais les Verts du Grand-Saconnex se sont battus corps et âme pour que cela ne se fasse pas là.

Sans position commune, on n'arrive à rien du tout et le coût est énorme, comme pour le cycle du Renard qui coûte le double pour moins d'élèves. Tout le monde est d'accord de soutenir le foot. Il s'est passé la même chose avec Trèfle-Blanc pour le hockey. Si le GSHC est d'accord avec Trèfle-Blanc, c'est parce qu'il n'y a pas d'autre solution. Ce que veut un club, c'est vivre et donc il dit de se débrouiller, mais de faire quelque chose. S'ils doivent aller sur 5 sites, ils le feront, mais cela risque de coûter énormément. Il n'est ni pour ni contre cette motion. Les Verts vont s'abstenir en leur disant de se débrouiller alors que c'est eux qui sont à la base du problème.

Les terres qui seront utilisées pour tout ça devront de toute façon être utilisées quelque part, que ce soit au Pré-du-Stand ou ailleurs. S'il faut remettre la Crotte-au-Loup en terre agricole, cela ne lui pose aucun problème. Ils peuvent faire de la compensation en enlevant des SDA au Pré-du-Stand et en remettant la Crotte-au-Loup en zone agricole. La seule solution qui peut aller vite et qui est la moins chère c'est le Pré-du-Stand. Il indique que, dans 5 ans, la situation à la Crotte-au-Loup sera exactement la même qu'aux Evaux et le PLR dira qu'ils avaient dit qu'il fallait relancer le Pré-du-Stand avec une volonté collégiale du Grand Conseil.

Un commissaire (LC) relève que tout ce qui est dit est juste. Il indique que le groupe s'était réuni pour préparer un amendement sur lequel ils étaient d'accord et qu'ils se sont focalisés sur la problématique du Pré-du-Stand. Il

indique que ça l'embête de ne pas signer la motion, car le but était de demander au Conseil d'Etat de se dépêcher. Il trouve que le libellé tel qu'il est fait pointe un problème qui n'aurait pas lieu d'être contre une motion qui est très profitable. Il propose une autre formulation qui demanderait au Conseil d'Etat d'étudier toute autre solution envisageable sur le territoire du canton. Si la solution devait être le Pré-du-Stand alors cela sera le cas. Il indique qu'il est possible d'échanger les SDA à un endroit avec d'autres ailleurs puisque ce qui compte c'est la globalité.

Ici, l'invite se focalise sur un objet qui a fait l'objet d'une votation qui a été perdue et ne va pas dans le sens des discussions avec le Servette qui leur a demandé d'aller au bout avant de passer à autre chose. Selon lui, sans la remarque qui concerne le Pré-du-Stand, la motion va exactement dans le même sens. Il propose donc de changer le libellé de la sous-invite, car il souhaiterait que son groupe signe cela pour qu'ils montrent à l'Etat que le sport est prioritaire.

Une commissaire (LJS) indique ne pas avoir suivi le dossier et ne pas trop pouvoir s'exprimer dessus. Elle se demande toutefois pourquoi donner une recette au Conseil d'Etat plutôt que de leur demander de trouver une solution sans parler de terrains ou d'endroits spécifiques. Elle pense que la motion peut se contenter de demander au Conseil d'Etat de trouver une solution et de venir la soumettre.

Un commissaire (S) rappelle qu'ils ont commencé à travailler sur cet objet en décembre 2023 et qu'ils ont mené des auditions très intéressantes dont une audition conjointe du DCS, du DIP et du DT en janvier et des auditions du club dans ses différentes composantes. En fin janvier 2024, il y a eu la présentation multicritère de toutes les variantes possibles sur le canton. Il y en avait 7 avec leurs avantages, coûts, bénéfices, inconvénients, etc. C'est sur la base de ces travaux qu'ils ont formulé cet amendement. Il a le sentiment que la commission n'était pas mûre à l'époque. La discussion qu'ils ont eue ce soir est presque la même que celle qu'ils ont eue 6 mois plus tôt au moment de geler la motion.

Il n'a pas l'impression qu'ils ont beaucoup avancé depuis 6 mois. Le soutien unanime de la commission, excepté le PLR, s'est transformé en un soutien avec plusieurs abstentions du fait de la mention explicite du Pré-du-Stand. Il envisage 3 solutions : soit ils considèrent qu'ils ont fait le tour et ils gèlent la motion, soit ils se rappellent qu'ils ont fait le tour et ils intègrent la référence au Pré-du-Stand qui va provoquer des abstentions, soit ils prennent un chemin intermédiaire en atténuant la référence au Pré-du-Stand. Toutes ces variantes lui conviennent. Il est certain que c'est un dossier très difficile et il pense que, s'il y avait eu cet amendement à la sortie de l'audition du Servette, il y aurait eu une unanimité. Il indique en avoir marre de ce dossier.

La présidente met aux voix le maintien du vote sur la M 2967 lors de cette séance :

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : 1 (1 PLR)

***Le maintien du vote est accepté.***

Un commissaire (LC) indique que l'ajout proposé par le PLR à la 5<sup>e</sup> sous-invite lui pose problème et qu'il souhaiterait le remplacer par un sous-amendement. Son amendement n'exclut pas le Pré-du-Stand de l'étude globale s'il est possible d'y aller, même s'il n'y croit pas. Il permet de laisser la porte ouverte et d'envisager une unanimité de la commission sur la motion. Il indique que, sans ce sous-amendement, il s'abstiendra lors du vote de la motion.

## Votes

La présidente met aux voix le sous-amendement LC qui annule et remplace la 5<sup>e</sup> sous-invite de l'amendement S à la M 2967 :

– ***étudier toute autre solution potentiellement envisageable sur le territoire du canton ;***

Oui : 11 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)

Non : 1 (1 PLR)

Abstentions : 2 (2 PLR)

***Le sous-amendement est accepté.***

La présidente met aux voix l'amendement général socialiste, ainsi sous-amendé, qui annule et remplace les invites de la M 2967 :

***à soutenir la stratégie visant à offrir des infrastructures foot dignes du Servette, et notamment à :***

– ***reloger l'académie du Servette sur le site de la Crotte-au-Loup à Vernier pour la formation de la relève ;***

– ***installer les équipes professionnelles sur le site de la Bécassière à Versoix ;***

– ***débloquer le dossier pour une solution transitoire aux Evaux ;***

– ***rénover dans l'intervalle le pôle football de Balexert ;***

- *étudier toute autre solution potentiellement envisageable sur le territoire du canton ;*
- *intensifier ses travaux avec toutes les parties prenantes afin d’obtenir des résultats dans les meilleurs délais ;*
- *présenter à la commission des travaux chaque année un rapport sur l’avancement de ces dossiers. »*

Oui : 11 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : 3 (3 PLR)

***L’amendement général, ainsi sous-amendé, est accepté.***

La présidente met aux voix la M 2967 ainsi amendée :

Oui : 11 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : 3 (3 PLR)

***La M 2967, ainsi amendée, est acceptée.***

*Catégorie préavisée : III*

## **Conclusions**

La motion M 2967 déposée le 23 octobre 2023 invitait le Conseil d’Etat à relancer le projet du Pré-du-Stand au Grand-Saconnex, à renoncer au pôle sportif prévu sur le site des Evaux à Onex et de la Crotte-au-Loup à Vernier, enfin à rénover le pôle football de Balexert avec l’abandon de l’implantation du CO du Renard sur ce même site de Balexert.

A la suite des nombreuses auditions, la commission des travaux a accepté un amendement général avec un sous-amendement demandant « d’étudier toute autre solution envisageable sur le territoire du canton ».

L’amendement général propose de reloger l’académie du Servette FC sur le site de la Crotte-au-Loup à Vernier, de loger les équipes masculines et féminines du Servette FC sur le site de la Bécassière à Versoix, de débloquer le dossier des Evaux à Onex pour une solution transitoire et, enfin, de rénover le pôle football de Balexert.

Pour toutes ces raisons, la majorité des commissaires de la commission des travaux vous invite à accepter la motion M 2967 ainsi amendée.

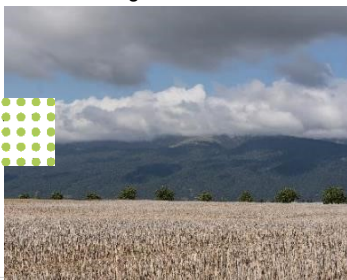


# SURFACES D'ASSOLEMENT (SDA)

## Rapport 2022 et révision Stratégie cantonale

Présentation en Commission des travaux du 30 janvier 2024

Eric Zellweger, Office de l'urbanisme



Département du territoire (DT)

Office de l'urbanisme – Direction de la planification cantonale DPC



## Structure de la présentation

1. Contexte fédéral et enjeux
2. Politique cantonale de protection SDA
3. Inventaire SDA
4. Monitoring prospectif 2030 et 2040
5. Perspectives: révision de la stratégie cantonale SDA
6. Prochaines étapes





## 1. Contexte fédéral et enjeux

- **Définition:** surfaces d'assolement sont les meilleures terres arables,
- **Objectifs de protection:** contribution à la sécurité d'approvisionnement national, SDA protégées selon un Plan sectoriel des SDA du Conseil fédéral, protection inscrite dans la LAT
- **Principes:** surface minimale de SDA nationale, quota minimum attribué à chaque canton (Genève: 8'400 ha)
- **Critères de qualité des SDA:** surfaces minimum, profondeur des sols, déclivité maximum, plafond de pollution
- **Mandat des cantons:** cantons assurent le respect du quota via un inventaire SDA mis à jour annuellement et une planification du territoire conforme



## 2. Politique cantonale de protection des SDA

- Stratégie et objectifs définis au niveau fédéral → politique cantonale de mise en œuvre
- Constitution en 2015 d'une cellule interdépartementale de monitoring de l'espace rural
  - Suivre et anticiper évolution SDA → **monitoring prospectif SDA**
  - Engager actions de gain SDA → **plan d'action gains SDA**
  - Faciliter pesée des intérêts en faveur des SDA et préparer un éventuel arbitrage
  - Informer Conseil d'Etat → **rapport annuel de la cellule**



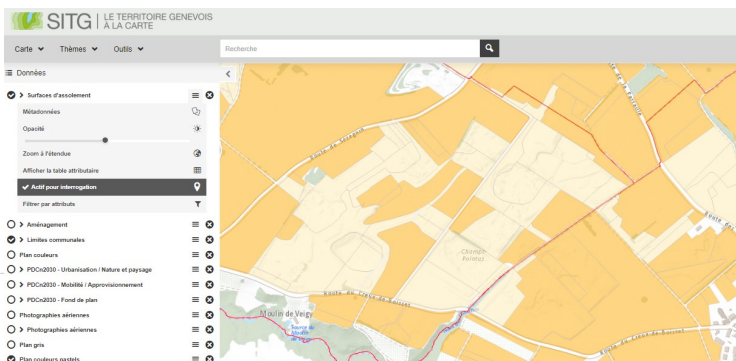


### 3. Inventaire SDA

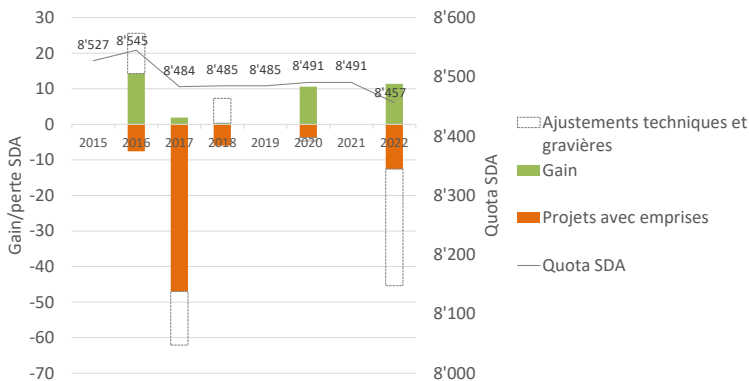


#### A. Inventaire SDA

- Photographie de la situation actuelle
- Mise à jour annuelle avec validation Conseil d'Etat



### 3. Inventaire SDA – évolution 2015-2022







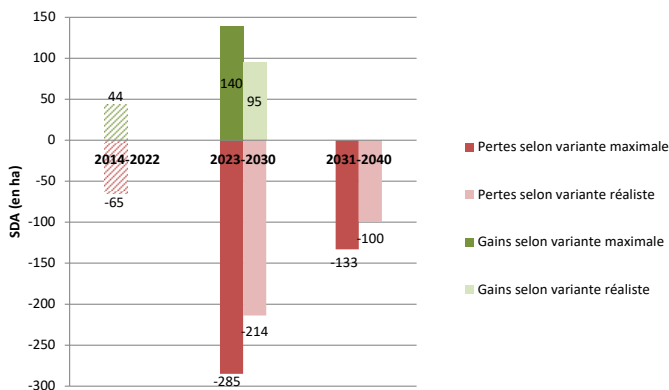
## 4. Monitoring prospectif des SDA



- Recueil des futurs pertes et des futurs gains à 2030 et 2040
- Pertes: projets planifiés ou attendus
- Gains: plan d'action

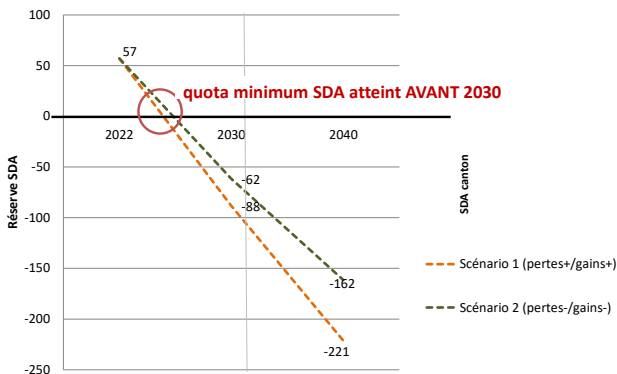


## 4. Monitoring SDA – Pertes et gain 2015-2040





## 4. Monitoring SDA – prospection 2030 et 2040



## 4. Monitoring SDA – Conclusions

1. L'équilibre SDA à l'horizon 2030, démontré dans la 1ère mise à jour du PDCn en 2019, est rompu, ceci de manière très nette
2. Cela implique que, dans un futur proche, certains projets peuvent potentiellement être bloqués par la politique de protection SDA
3. Il est nécessaire et même urgent de (re) définir les priorités et de procéder à des arbitrages
4. La révision du Plan directeur cantonal, en cours, offre le cadre pour un tel arbitrage, basé sur une nouvelle vision territoriale

→ **Besoin d'une refonte de la stratégie cantonale de préservation des SDA**





## 5. Perspectives: révision de la stratégie SDA

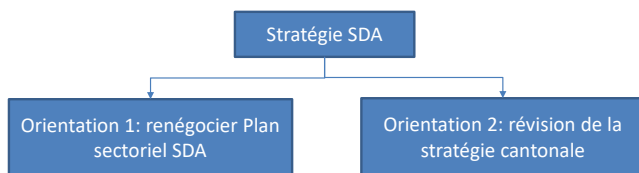
Mandat du Conseil d'Etat pour une refonte de la stratégie SDA (23 août 2023)

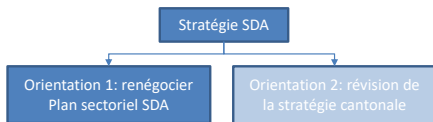
Premières orientations de travail communiquées au CE



## Orientations de travail

Sur le principe, deux orientations se présentent au canton:

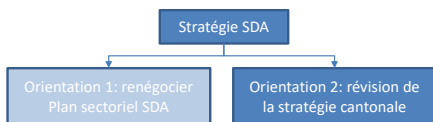




## Orientation 1: Renégocier le Plan sectoriel SDA

### Principes

1. Non-entrée en matière signalée à de nombreuses reprises par la Confédération
2. Considérant les faibles chances de réussite, ne pas s'appuyer sur cette piste
3. Maintenir néanmoins un contact continu pour une sensibilisation de la Confédération



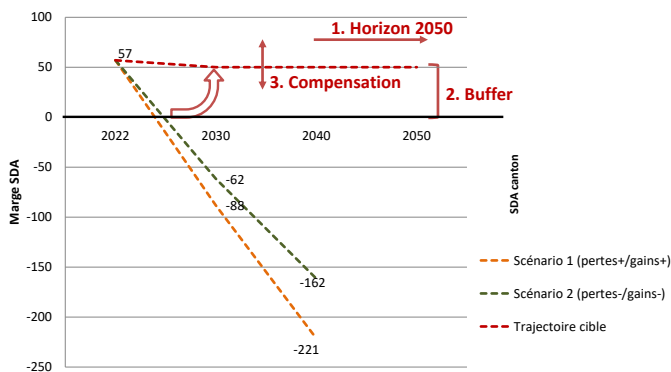
## Orientation 2: Révision de la stratégie cantonale

- A. Recadrer les objectifs de protection des SDA
- B. Identifier de nouveaux gains SDA
- C. Réduire les emprises SDA des projets du monitoring





## A. Recadrer les objectifs



## C. Réduire les emprises SDA des projets

### Constats

1. Selon les nouvelles données du MOER avec les nouveaux objectifs à 2050, le seuil minimum à conserver à long terme est presque atteint *aujourd'hui*
2. Un mécanisme de compensation doit être introduit dès maintenant pour assurer le respect du quota cantonal
3. Un nombre très restreint de projets pourra être validé à mesure que les actions de gain SDA se réaliseront





## C. Réduire les emprises SDA des projets

### Travail en deux temps

1. Court terme: gestion de la transition vers la nouvelle politique SDA – identification des projets déjà validés
2. Moyen terme: priorisation des projets sur la base d'un nouveau projet du territoire (PDCn 2050)



## 6. Prochaines étapes

Elaboration d'une nouvelle stratégie cantonale SDA	2024
Soumission pour validation auprès du Conseil d'Etat	fin 2024





# PÔLE FOOTBALL

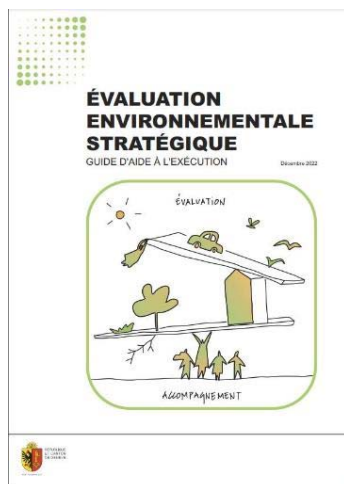
## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

*Commission des travaux  
séance du mardi 30 janvier 2024*



Département du territoire - DT  
Office de l'urbanisme

## Guide pour l'évaluation environnementale stratégique



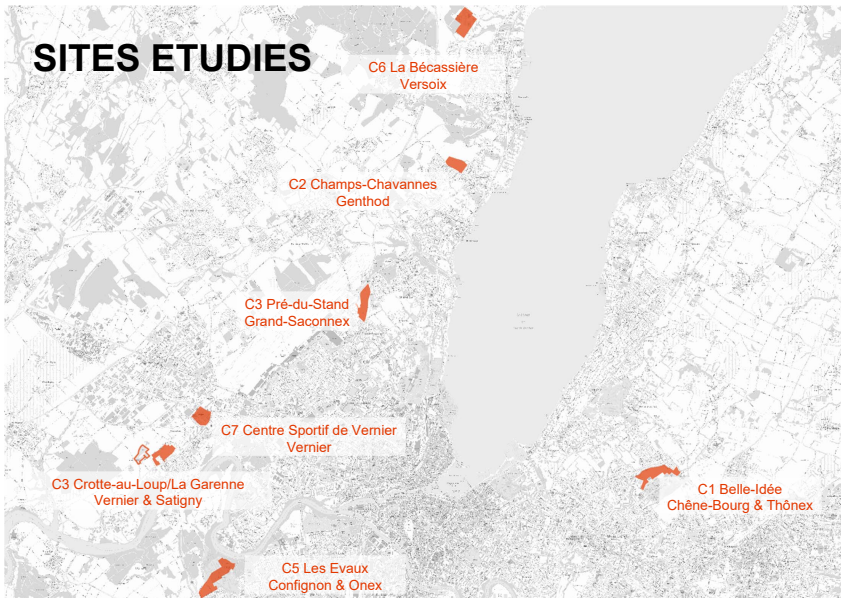
## Objectifs de l'EES (2020 – 2021)

1. Définir un ensemble d'objectifs et de critères répondant aux enjeux de la durabilité et de la transition écologique afin d'identifier le site le plus à même d'accueillir le Pôle Foot.
2. Fournir un outil d'aide à la décision complet et transparent à destination des instances décisionnelles pour répondre aux deux interrogations suivantes :

- Est-ce que l'opportunité de l'implantation d'un pôle Foot est avérée sur chacun des sites retenus pour l'EES ?
- Parmi les sites analysés, quel est le périmètre à retenir pour les étapes ultérieures de planification ?

## MÉTHODOLOGIE





## Déroulement de l'EES

### A. Evaluation des sites

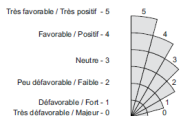
- Etat des lieux exhaustifs
- Notation 31 critères / 10 thèmes sans pondération
- SWOT (synthèse des enjeux)
- Evaluation de l'opportunité / faisabilité

### B. Recommandations pour la suite

- Choix du site (stratégie)
- Etudes à engager pour les étapes suivantes

### C. Mesures associées (post évaluation)

- Evitement, réduction, compensation et éventuelles améliorations

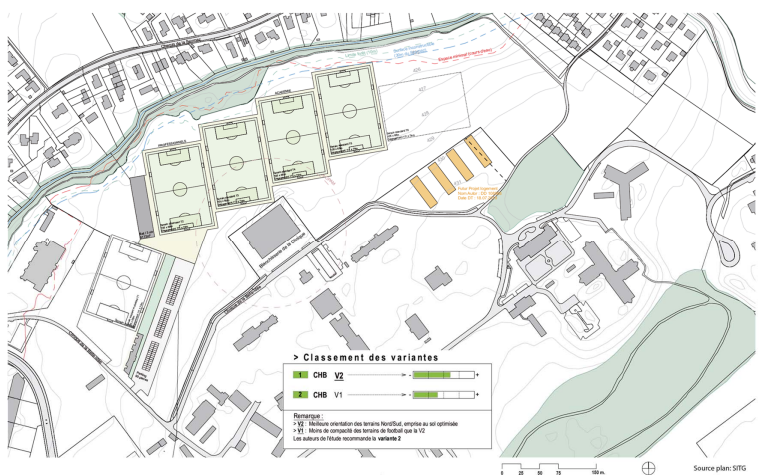


# SYNTHÈSE DE L'EVALUATION

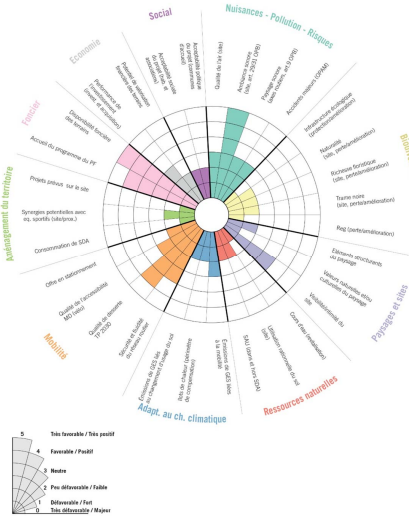
## Sites de l'EES-1

### Site C1 – Belle-Idée (Chêne-Bourg et Thônex)

Variante d'implantation mobilisée / A-Architectes, 2019



## Site C1 – Belle-Idée (Chêne-Bourg et Thônex)



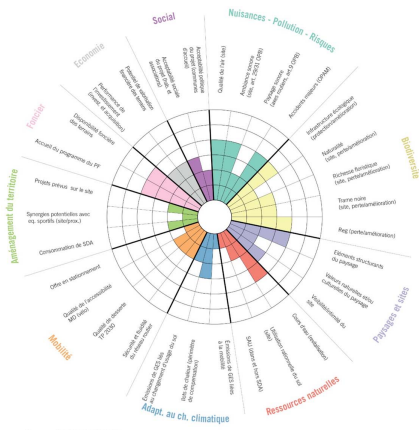
## Site C2 – Champs-Chavannes (Genthod)

Variante d'implantation mobilisée / A-Architectes, 2019





## Site C2 – Champs-Chavannes (Genthod)



**Atouts**  
 Site affecté en zone à bâtir (zone D5, propriété de la commune), mais inconstructible (bruit de l'aéroport).  
 Faible sensibilité écologique (grandes cultures).

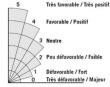
**Faiblesses**  
 Faible accessibilité TP et MD.  
 Eloignement du site de Balexert.

**Opportunités**  
 Desservi par la voie verte en cours de réalisation.

**Menaces**  
 Voisinage résidentiel.  
 Site identifié par l'ISOS (EE).  
 IVS avec substance.  
 Déclassement et retour en SDA planifié pour une partie du site.

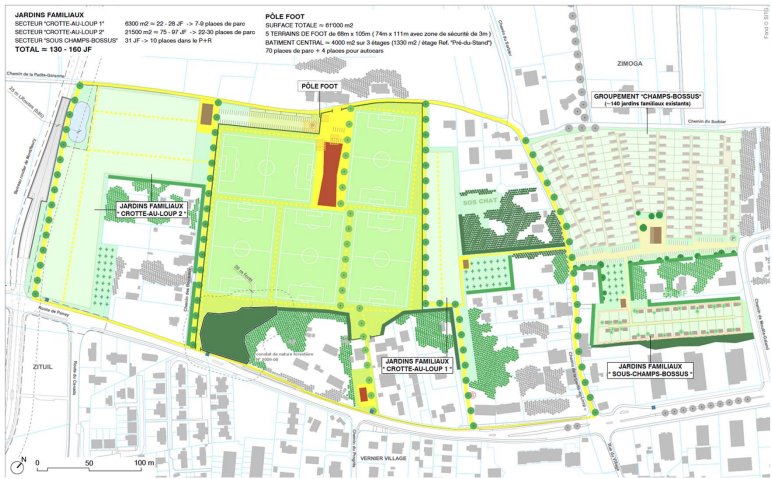
**Conclusions**

- Objectifs programmatiques : **satisfaits**
- Opportunité et faisabilité réglementaire : **pas avérées**
- Faisabilité foncière : **avérée**
- Acceptabilité politique : **à confirmer** (équipements communaux prévus sur site)



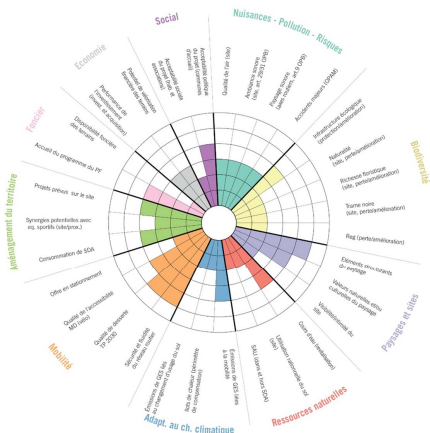
## Site C3 – Crotte-au-Loup et La Garenne (Vernier et Satigny)

Variante d'implantation mobilisée / Atelier NOU, 2020





## Site C3 – Crotte-au-Loup et La Garenne (Vernier et Satigny)



### Atouts

Site affecté en zone à bâtir (zone D5), mais inconstructible (bruit de l'aéroport).  
Bonne qualité de desserte TP et MD.  
Hors SDA.

### Faiblesses

Acquisition foncière nécessaire (propriétaires privés).  
Milieux naturels (disparition de prés)  
Importance bioclimatique.

### Opportunités

Reconversion de la zone à bâtir.  
Compatibilité avec le projet de relocalisation des jardins familiaux de la Garenne (abandonné).

### Menaces

Voisinage résidentiel au sud et à l'est du site.

### Conclusions

Objectifs programmatiques : **satisfaits**  
Opportunité et faisabilité réglementaire : **avérées**  
Faisabilité foncière : **à confirmer** (propriétaires privés)  
Acceptabilité politique : **à confirmer**



## Site C4 – Pré-du-Stand (Grand-Saconnex)

Variante d'implantation mobilisée / A-Architectes, 2019

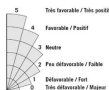
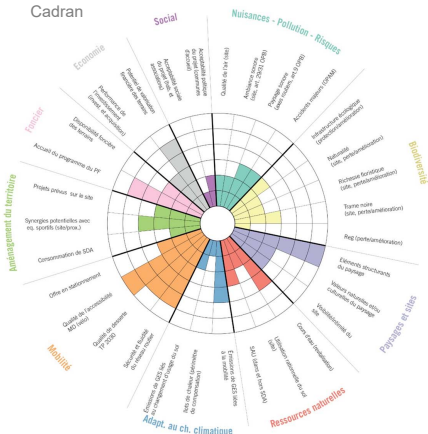


LEGENDE  
1 terrain de football : 7 140 m<sup>2</sup>  
5 terrains de football : 35 700 m<sup>2</sup>  
Surface site Pré-du-Stand : 128 570 m<sup>2</sup>



## Site C4 – Pré-du-Stand (Grand-Saconnex)

Cadran



### Atouts

Faible sensibilité écologique (grandes cultures).  
Bonne accessibilité TP et TM.  
Proximité du site de Balexert.

### Faiblesses

Ambiance sonore et qualité de l'air dégradées.  
Sensibilité du Vengeron.

### Opportunités

Mutualisation avec le projet d'extension du CS du Blanché.

### Menaces

Refus de la MZ par la population.  
Emprises sur SDA.  
Très grande importance bioclimatique.  
Pénétrante de verdure et corridor écologique à renforcer.

### Conclusions

Objectifs programmatiques : **satisfaits**

Opportunité et faisabilité réglementaire : **avérées**

Faisabilité foncière : **avérée**

Acceptabilité politique : **pas avérée** (refus MZ)

## Site C5 – Les Evaux (Confignon et Onex)

Variante d'implantation mobilisée / A-Architectes, 2019

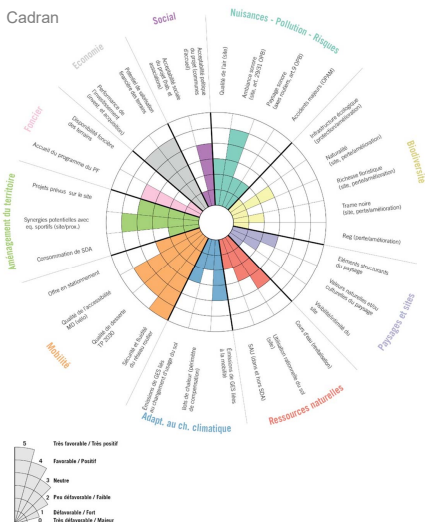


Source plan: SFG



## Site C5 – Les Evaux (Confignon et Onex)

Cadran



### Atouts

Contexte paysager de qualité (usager).  
Bonne accessibilité TIM et MD.

### Faiblesses

Acquisition foncière nécessaire (propriétaires privés).  
OPAM (gazoduc).  
Éloignement du site de Balexert.  
Importance bioclimatique.  
Non-conformité Opar.

### Opportunités

Mutualisation avec les infrastructures existantes du parc des Evaux.  
Amélioration de la desserte TP (Grand Projet Bernex).

### Menaces

Forte sensibilité écologique du site et de ses abords.  
Emprise sur SDA.  
Voisinage résidentiel.

### Conclusions

Objectifs programmatiques : **satisfaits** (mutualisation)

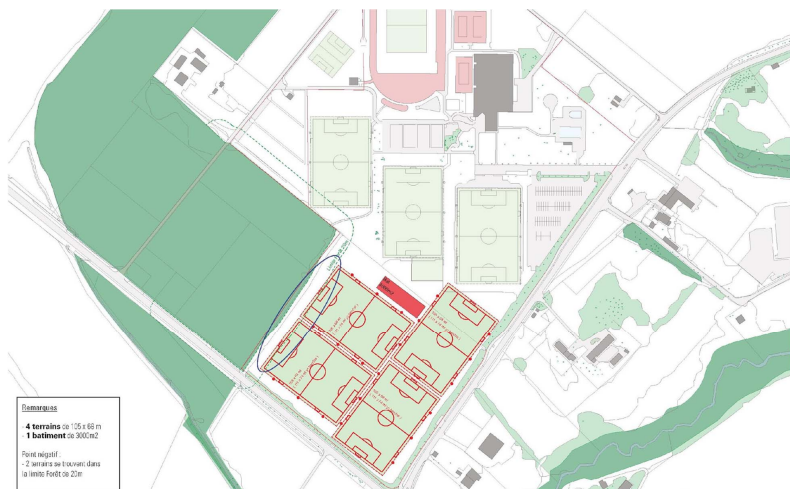
Opportunité et faisabilité réglementaire : **pas avérées**

Faisabilité foncière : **à confirmer** (propriétaires privés)

Acceptabilité politique : **à confirmer** (positions divergentes au sein de la Fondation)

## Site C6 – La Bécassière (Versoix)

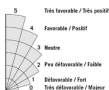
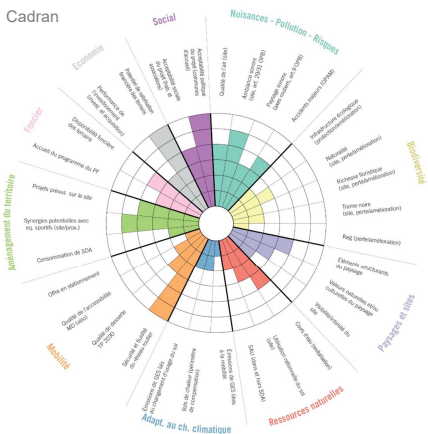
Variante d'implantation mobilisée / A-Architectes, 2021





## Site C6 – La Bécassière (Versoix)

Cadran



### Atouts

Commune candidate et site en mains communales.  
Contexte non résidentiel.

### Faiblesses

Faible accessibilité TP et MD. Éloignement important du site de Balexert.  
Uniquement 4 nouveaux terrains.  
Importance bioclimatique.

### Opportunités

MZ en cours.  
Emprises sur SDA planifiées.

### Menaces

Importante sensibilité écologique de la périphérie du site.

### Conclusions

Objectifs programmatiques : **partiels** (mutualisation nécessaire avec CS)

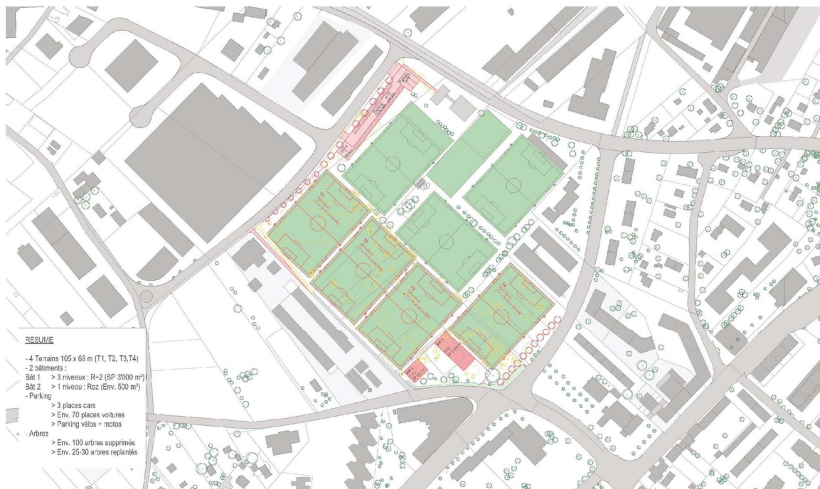
Opportunité et faisabilité réglementaire : **à confirmer**

Faisabilité foncière : **avérée**

Acceptabilité politique : **avérée** (proposition communale)

## Site C7 – Centre sportif (Vernier)

Variante d'implantation mobilisée / A-Architectes, 2021

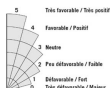
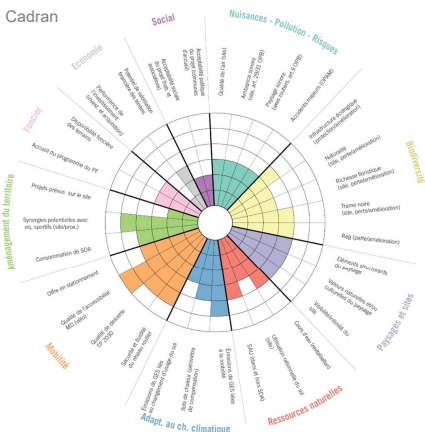






## Site C7 – Centre sportif (Vernier)

Cadran



### Atouts

Site affecté en zone à bâtir.  
Proximité du site de Balexert.  
Bonne accessibilité TIM, TP et MD.  
Hors SAU et SDA.

### Faiblesses

Acquisition foncière.  
Uniquement 4 nouveaux terrains.  
Ambiance sonore dégradée.

### Opportunités

Renforcement de la desserte TP.  
Réduction du trafic probable sur les axes proche du site (barreau de Montfleury).

### Menaces

Démolitions-reconstructions nécessaires.  
Autorisation délivrée

### Conclusions

Objectifs programmatiques : **partiels** (mutualisation nécessaire avec CS)

Opportunité et faisabilité réglementaire : **avérées**

Faisabilité foncière : **à confirmer** (propriétaires privés)

Acceptabilité politique : **à confirmer** (densification à vocation d'activités / projet de résidence hôtelière prévus sur site)

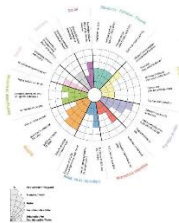
C1 Belle-Idée  
Chêne-Bourg & Thônex



C2 Champs-Chavannes  
Genthod

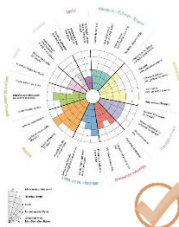


C3 Crotte-au-Loup/La Garenne  
Vernier & Satigny



## Résultats

C7 Centre Sportif de Vernier  
Vernier



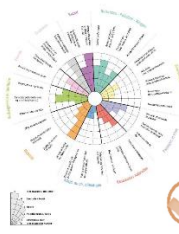
C3 Pré-du-Stand  
Grand-Saconnex



C5 Les Eaux  
Conignon & Onex



C6 La Bécassière  
Versoix





**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**